

Les ONG de développement. Logiques d'acteurs et stratégies de développement. Le cas du Maroc.

Bouchra SIDI HIDA¹

Introduction

La prolifération des Organisations Non Gouvernementales et des associations locales en tant qu'acteurs de développement au Maroc incite à s'interroger sur leur nature, la diversité de leurs actions, leurs capacités et leurs limites. La réflexion concerne aussi leurs relations avec leurs espaces, et surtout avec les problèmes sociaux et environnementaux (chômage, infrastructures de base dans le milieu rural et à la périphérie des villes, santé, éducation, sécheresse, désertification, ...) auxquels est confronté le gouvernement marocain. De plus, en ce qui concerne l'environnement, les tentatives du gouvernement de gérer les affaires environnementales s'avèrent insuffisantes, vu leur complexité et l'investissement nécessaire à les résoudre, surtout en termes de coût.

La gestion de l'environnement et les ressources naturelles n'était pas une priorité en soi dans la planification nationale et ce jusqu'au début des années quatre vingt dix. La planification nationale à l'époque était beaucoup plus axée sur l'économie au détriment des autres domaines, en particulier l'environnement. Les politiques préconisées à ce sujet, sont limitées et sectorielles, expliquant ainsi le déphasage existant entre la réalité et les textes de lois (Adidi, 1999). Ce déphasage se remarque de plus en plus avec l'amplification des problèmes environnementaux à tous les niveaux, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

Globalement, les problèmes environnementaux qui touchent le Maroc en ce moment sont la rareté de l'eau, l'érosion des sols, la pollution atmosphérique, la déforestation, les problèmes liés à la biodiversité et l'effet de l'urbanisation. L'acuité de ces problèmes, leurs spécificités diffèrent d'un espace local à l'autre du territoire marocain. Leur degré de gravité est fonction du temps et de la manière dont ils sont gérés.

Face à ces problèmes environnementaux et leurs spécificités, divers efforts sont entrepris par le Maroc. Plusieurs stratégies et programmes sont mis au point pour les résoudre. Les ONG et les associations de développement y participent en tant qu'acteurs de développement.

¹ Doctorante en sciences sociales (développement-population-environnement) à l'Université catholique de Louvain (UCL) en Belgique.

L'objectif de l'étude² est de comprendre la ou (les) logique(s) de ces nouveaux acteurs de développement. Elle vise aussi à mettre l'accent sur les projets proposés comme voie pour un développement alternatif. L'étude s'intéresse aux ONG de développement et aux associations locales qui ont des relations de proximité avec ces ONG et avec la population concernée par les projets de développement. Dans la première partie, il est question des modalités de la recherche. La deuxième partie vise les stratégies d'acteurs et leurs champs d'interventions. La troisième partie analyse leurs relations avec les différents acteurs locaux, nationaux et la coopération étrangère. La dernière partie traite des limites de l'action des ONG et associations de développement, de leur mode de financement et de la pérennisation des actions de développement.

1. Méthodologie de la recherche

Les régions de Marrakech et de Ouarzazate sont très touchées par des problèmes environnementaux, en particulier, la rareté de l'eau, la pollution de l'air et de l'eau par effet de contamination liée à des polluants industriels, l'habitat insalubre, ...En raison de ces problèmes, plusieurs programmes ont été initiés dans ces deux régions, pour lutter contre l'un ou l'autre problème. La présence aussi des ONG internationales, la coopération étrangère, notamment la coopération belge, la coopération allemande et la coopération américaine, ainsi que les agences des Nations Unies, tels le PNUD, l'UNICEF, a contribué à orienter mon choix pour ces deux zones.

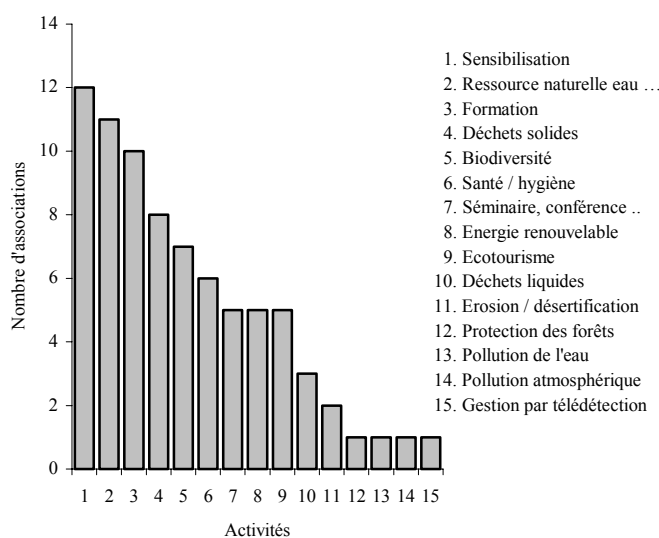
De plus, les études réalisées à ce sujet sont très limitées. Les premières études sur les associations sont celles menées par Ahmed Ghazali sur le cadre juridique et financier des associations au Maroc (Ghazali, 1991 et 1992). Pour ce qui est des ONG de développement, une étude a été réalisée par l'USAID au niveau national (USAID, 1995). Un diagnostic sur les ONG de développement et de l'environnement a été élaboré par le PNUD en 2001 (PNUD, Royaume du Maroc, 2001). Au niveau régional, une seule étude a été faite à Rabat sur le cadre juridique des associations des personnes handicapées en 1997 (Sidi Hida L. M, 1997). D'où l'intérêt d'effectuer l'étude au niveau des deux régions.

La recherche sur le terrain s'est intéressée aux ONG de développement. Pour limiter le champ de l'étude, les enquêtes ont visé les ONG de développement où l'environnement constitue l'une de leurs priorités. Il convient de préciser aussi que nous avons distingué les

² Ce travail est extrait d'une étude réalisée dans le cadre du DEA en développement, environnement et sociétés à l'Université catholique de Louvain (Belgique), au cours de l'année académique 2001-2003. Cette étude s'est intéressée aux ONG de développement et de l'environnement de la région de Marrakech et de Ouarzazate et les associations locales qui ont des projets en commun avec ces ONG. Je ne manquerai pas de remercier à cet effet le Pr. Masuy Stroobant pour ses remarques et ses corrections ainsi que la Coopération technique belge (CTB) qui a permis la publication de cette étude.

associations locales qui ont un but précis, comme la gestion de l'eau ou de l'électricité par exemple, des ONG de développement. Celles-ci, sont définies comme des institutions structurées, organisées, professionnellement autonomes, capables d'élaborer des stratégies et de participer au processus de prise de décision. Nous avons ainsi pu établir une liste de 29 associations des deux régions répondant aux critères établis. Cependant, avec les contraintes d'ordre technique, administratif et politique³, seules 17 associations ont pu être enquêtées (14 ONG de développement et associations locales). Ce qui constitue 60% de l'échantillon de départ. Aussi, seules trois associations sur les dix sept ont comme l'objectif principal l'environnement. Les autres associations ont un champ diversifié. Ce qui rend leur typologie difficile. Néanmoins, à partir d'activités liées directement ou indirectement à l'environnement, nous les avons classées selon leur domaine d'intervention :

**Domaines d'intervention des ONG et des associations
de développement et d'environnement de la région de Marrakech
et de Ouarzazate (17 associations)**



Au total, une cinquantaine d'entretiens (individuels et focus-groups) ont été réalisées à Marrakech et Ouarzazate. Nous avons procédé par des questionnaires semi-directifs. Ils ont concerné des ONG de développement, des associations locales et la population concernée par les projets. L'entretien a visé aussi les autorités locales des provinces des deux régions et des personnes ressources ont également fait l'objet d'un entretien. Ces dernières

³ La période des enquêtes coïncide avec les préparatifs aux élections de 2003.

sont identifiées par leur expérience nationale et internationale dans le domaine associatif et celui du développement et par l'intérêt qu'elles portent au sujet de notre recherche.

A Rabat, nous avons interviewé des ONG de développement nationales telles l'Association Marocaine de Solidarité et de Développement (AMSED) et l'Espace Associatif (EA). Notre enquête a concerné aussi la coopération technique allemande (GTZ), le Catholic Relief Service (CRS), la Banque Mondiale (BM) et des personnes ressources. En Belgique, nous avons pu avoir un entretien avec la représentante du FMI en Europe, l'APFE et la responsable de la coopération au développement et de la francophonie au CGRI à Bruxelles.

2. Stratégies et champs d'intervention des ONG de développement

Les ONG⁴ constituent actuellement le pivot des stratégies visant les grands domaines de développement, de la protection des ressources naturelles et des équipements socio-économiques, surtout dans le domaine rural. Elles sont présentes dans les projets d'eau potable, d'irrigation, d'électrification, d'accès à l'éducation de base, d'aménagement des bassins versants, d'aménagement des routes rurales, de mise en valeur des zones d'agriculture pluviales et de protection des sites d'intérêt biologique. Dans les villes, les stratégies des ONG visent davantage le renforcement des capacités des acteurs locaux par des formations, l'initiation et la sensibilisation aux problèmes environnementaux et de développement.

A l'échelle nationale, la constitution des ONG est basée sur les initiatives individuelles ou collectives d'acteurs sociaux diversifiés, influents ou appartenant à l'élite sociale et intellectuelle. Celles-ci, à la différence des élites politiques, ont pu acquérir une certaine popularité suite aux relations de proximité qu'elles ont avec les acteurs populaires. Quand bien même, il existe toujours des enjeux partisans qui masquent des enjeux personnels. Chacun essaie de les exploiter dans le but de renforcer sa place au sein des associations, et, par-là même, acquérir une position politique (Rollinde, 2002, p. 369). A ce sujet le secrétaire général d'une association de la province de Haouz nous explique : « beaucoup d'associations sont manipulées par le politique, surtout à l'approche des élections ⁵(...), quand une association est manipulée ou partisane, elle se contredit avec l'objectif du développement durable ». (Entretien, juillet 2002).

A l'échelle locale, ces ONG et associations de développement sont créées, le plus souvent, dans le cadre de programmes initiés par l'Etat, par des ONG internationales ou par les Agences des Nations Unies, (PERG,

⁴ A noter que lors de l'élaboration du dernier plan quinquennal, on a fait appel à certaines ONG pour participer à la commission organisationnelle. C'est une première dans l'histoire marocaine.

⁵ La période de l'enquête a coïncidé avec les préparatifs électoraux.

PAGER, Programme de lutte contre la désertification, programme de lutte contre l'habitat insalubre, programme d'alphabétisation...). La majorité des membres appartient au corps enseignant. Ainsi, notre échantillon a révélé que 50 % des présidents des associations sont des enseignants (universitaires, deuxième cycle, instituteurs). Les autres sont des ingénieurs agronomes (30 % de l'échantillon) ou des fonctionnaires.

Celles qui sont créées d'initiative propre sont rares. Ainsi, les enquêtes réalisées à Ouarzazate et à Marrakech, révèlent que 5 associations seulement sont créées de leur propre initiative. Certaines d'entre elles se greffent sur l'organisation traditionnelle Jmâa déjà existante. C'est le cas de l'association du progrès pour le développement de douar Ountjgal.⁶

Ce qui permet la mise en place d'un nouveau système de gestion différent de celui de l'organisation traditionnelle. Avec cette dernière, les décisions étaient orales, alors qu'avec la nouvelle structure, elles sont écrites et classées. Des réunions périodiques sont effectuées tous les trois mois pour rendre compte des activités et de l'état d'avancement des projets. Des journées sont organisées par l'association pour sensibiliser et informer la population locale et les émigrants du douar des activités qui sont réalisées. Elles émettent aussi des suggestions pour des projets futurs.

Par leur initiative, les populations locales des douars font appel aux émigrants de leurs villages et résidants dans les grandes villes du Maroc pour contribuer à des projets de développement des villages. Cette solidarité communautaire encourage les émigrants marocains, les travailleurs, les fonctionnaires et les chefs d'entreprise qui ont quitté leurs villages pour les grandes villes, à investir dans leurs villages d'origine.

La création des projets propres à chacun des microespaces, tels l'électricité, l'eau, l'aménagement des seguias⁷ et d'anciennes Khetaras⁸ pour l'irrigation ainsi que d'autres projets et la participation collective des villageois aux travaux communautaires, par le financement ou par la main-d'œuvre, rendent compte du grand potentiel que possèdent ces acteurs populaires, ainsi que leur autonomie.

⁶ Lors de l'enquête, l'association du progrès et de développement du douar Ountjgal, province de Ouarzazate, est la seule association rencontrée dans la région qui s'est créée sur la base de la Jmâa. Il existe d'autres exemples, dans la région de Souss Massa ou comme celle citée par Memissi : l'association Ait Iktel du Haut Atlas, de la province de Haouz.

⁷ Système de canalisation traditionnel utilisé pour l'irrigation.

⁸ Ensemble de galeries souterraines permettant de drainer les eaux de la nappe phréatique vers la surface, pour irriguer les surfaces agricoles de la région par un système de seguias. L'origine des khetaras date depuis le onzième siècle. Mais son introduction à Marrakech, premier lieu de construction de ce système, à l'époque des Almohavides n'est pas précise : trois hypothèses ont été avancées la première suppose que ce système d'irrigation est introduit par un étranger d'origine andalouse, la deuxième technique aurait été importée des oasis sahariennes par un juif de la région. La troisième suppose que son origine est arabe d'après l'étude récente de M. Olivier Asin, effectuée sur le problème de l'eau à Madrid. Il explique que le plan des canalisations souterraines de la capitale espagnole, leur toponymie est d'origine arabe.

Ce membre de l'association Ountjgal nous explique : « quand les gens de l'extérieur viennent en été pour les vacances et nous racontent leur vie, comment ils vivent et les facilités de la vie (...) ils ont l'électricité, l'eau, les routes et nous, nous n'avons rien de tout cela, «*Jatna laghbina*», nous nous sommes sentis frustrés. Nous voulons aussi changer la situation du douar. Maintenant, avec cette association, nous avons cotisé pour avoir l'électricité, l'eau potable (...) » (Juillet 2002).

L'enclavement (piémont, montagne, espace désertique...) de ces acteurs populaires par rapport à l'espace ne les a pas empêchés d'avoir un contact permanent avec les émigrés du village. Ils disposent pour cela des nouvelles technologies, tels les moyens de communication informationnelle, la radio, la télévision (fonctionne au moyen des batteries), l'antenne parabolique, le téléphone portable (presque tous les ménages ont au moins un), l'Internet... Ils se rendent compte en s'ouvrant sur le monde extérieur, de leur précarité et de l'insuffisance de leurs moyens de base. En créant des associations, les acteurs locaux essaient, chacun selon ses moyens et ses objectifs, de remédier, tant bien que peu, à cette précarité. Ils ont comme atout leur « capital social » (Mernissi, 1997) et la « solidarité communautaire », qui se construisent sur base de la confiance (Mernissi, 25/09/2002) dans toutes les actions entamées dans leurs douars respectifs.

Ainsi, dans ces microespaces, avec une technologie moderne, on assiste à la construction d'une « nouvelle identité sociale » sur la base des pratiques et des organisations traditionnelles, qui parfois ont tendance à préférer le moderne au traditionnel selon le type de projets proposés, les acteurs qui les proposent, les situations qu'on essaie de changer et surtout selon la vision de la population locale.

Mernissi souligne que l'engagement de la Jmâa assure que l'introduction de technologies modernes, pour chaque projet, n'affecte pas de manière significative les modèles traditionnels de vie de ces acteurs populaires. (Idem). Néanmoins, face à cette technologie moderne, ne pourrait-on pas se demander jusqu'à quel point la Jmâa pourrait assurer les limites de la modernisation et son impact sur les modes de vie traditionnels, d'autant plus que l'auteure (Mernissi, 25/09/2002), elle-même considère que la modernisation peut contribuer au développement du *capital social* ?

Ce qui interpelle et incite à s'interroger sur la manière dont cette modernisation peut se réaliser sans toucher en profondeur certaines des traditions sociétales qui constituent l'essence même de cette solidarité communautaire. On peut imaginer, à cet effet, différents cas de figures qui pourront constituer des champs d'analyse :

* **Le premier cas** est le refus de la façon dont se présentent les stratégies de développement visant à agir sur le savoir-faire traditionnel et le moderniser, notamment par l'introduction de nouvelles technologies et de nouveaux procédés, qui apparaissent peut-être, pour certains, orientés vers les

principes de l'accumulation. L'expérience de l'Association la Vallée⁹ de la région de Marrakech en est un exemple.

L'Association la Vallée pour le développement et l'environnement, a été créée en 1996. Elle est située au Sud-Est de Marrakech sur la route de Ouarzazate. La population est de 50 000 habitants répartis en deux communes rurales. L'économie de la région est basée sur l'agriculture de subsistance, l'élevage des ovins et des caprins, l'arboriculture notamment, l'olivier et le noyer mais aussi le maraîchage (tomate, navet, pomme de terre...).

Le but de l'association est, d'une part, le développement socio-économique de la vallée et, d'autre part, la protection et la conservation des ressources naturelles locales. Pour ce faire, elle s'est fixée comme objectifs de contribuer à la réalisation de projets économiques et socioculturels, de stimuler le patrimoine culturel de la zone, de participer à la conservation de l'environnement local et d'établir des relations de coopération avec les associations et les ONG ayant les mêmes objectifs. Plusieurs projets ont été réalisés en ce sens, et parmi eux, le projet de reboisement.

L'idée est née suite aux problèmes de déforestation que connaît la région au du surpâturage et à la pression démographique (d'après le président de l'association). En partenariat avec la population locale et la délégation des Eaux et Forêts de Marrakech, le projet est élaboré dans un but écologique pour contribuer au reboisement de la forêt. Ainsi, 6000 pins maritimes, nouvelle espèce introduite dans la région, ont été plantés par les acteurs locaux. Ces derniers assurent aussi l'irrigation et la surveillance de ces plants, selon un accord établi entre les acteurs participant au projet. Le président de l'association, par ce projet de reboisement, souhaite « recréer la relation entre les populations et les forêts » et du même coup « faire de la forêt un moyen économique pour faire vivre les gens de la région » (propos recueillis en septembre 2002).

Néanmoins, cette stratégie n'a pas donné de résultats probants parce que tous les arbres plantés ont séché. Cet échec n'a pas découragé pour autant l'association. Elle propose à la population locale de refaire la même expérience. Or celle-ci est d'un autre avis. Elle accepte le projet à condition que la plantation soit composée des fruitiers auxquels elle est habituée. De ce fait, elle refuse l'introduction de la nouvelle espèce d'arbres proposée par l'association.

Sa résistance fait obstacle au projet proposé par l'association. D'après le président de l'association, l'échec est lié à la sécheresse et au fait que « les gens ne voient pas l'intérêt de l'action » et considèrent la participation de la délégation des Eaux et Forêt (représentant l'Etat) dans l'action, comme une « porte ouverte » dans leurs activités.

La résistance de la population locale face à la tentative de refaire la même expérience, après l'échec de la première, est peut être liée aussi à

⁹ Pour respecter l'anonymat de certaines associations, des membres des ONG ou associations et mêmes de certaines personnes interviewées, leurs noms ont été supprimés ou modifiés.

l'introduction de cette nouvelle espèce d'arbre dans la région. Bien qu'elle soit d'intérêt écologique, cette action pourrait avoir économiquement un impact plus conséquent sur la vie de la population locale. Sa clairvoyance ne l'inciterait-elle pas dans ce cas à réfléchir à ses intérêts économiques et sociaux qui risquent d'être atteints ? Son comportement exprime ainsi son refus d'un nouveau mode économique qui lui est étranger et lui paraît s'orienter vers une logique d'accumulation. Ce qui entraînerait, par-là même, sa région aux risques d'une ouverture sur un marché potentiel où seulement une minorité dominerait au détriment d'alternatives profitant à la majorité de la population locale.

* **Le deuxième cas** est l'aptitude à subir ce changement par manipulation à travers les systèmes d'information et de communication (le Maghreb possède un taux d'équipement très élevé en matière d'antennes paraboliques par exemple). Ceux-ci renvoient une image idéale de la société occidentale exerçant un attrait certain sur les jeunes et les incitant à quitter leur région d'origine à la recherche d'une meilleure qualité de vie. Les statistiques de l'Insee recensent 548 681 marocains en France en 2002 alors qu'ils étaient 367 896 en 1982. Ils se situent en deuxième place entre les Algériens (602 144) et les tunisiens (210 555). De plus l'émigration clandestine et les dangers qu'elle fait courir aux émigrants actuellement (en termes d'argent, de risque vital et de risque d'être entraînés dans des réseaux informels de prostitution et de drogue...) est considérée comme la seule et unique solution à leur désespoir. Les politiques migratoires des deux rives de la méditerranée convergent plutôt vers la limitation des flux par le renforcement de la sécurité aux frontières. Les arrestations opérées à la frontière maroco-espagnole révèlent l'ampleur du phénomène. En 2000, 12 858 arrestations d'émigrés marocains clandestins sont effectuées par les autorités marocaines et entre janvier et septembre 2004 le nombre a atteint 5 864, avec 26 000 tentatives illégales vers les îles Canaries dont 17 000 sub-sahariens (Dridi, 2006).

Notons que ce changement peut se réaliser aussi par consentement. On assiste, dans ce cas, à la mobilisation de toute une population en faveur des projets de développement au niveau local. Ce changement s'exprime par la volonté de toute une population locale à adhérer aux projets, y participer et se les approprier.

* **Le troisième cas** se situe entre les deux : accepter ce qui est utile et pratique dans cette modernité, tout en conservant l'identité marocaine.

C'est le cas d'associations qui, à travers des projets de développement, essayent de mettre en place des structures modernes en tenant compte des pratiques locales. Parfois, elles opèrent des changements sur des structures traditionnelles ou planifient leur stratégie avec l'idée de le faire, sans porter atteinte à ces structures ni à ceux qui les utilisent.

L'association de développement de Ountjgal, citée précédemment, en est l'exemple. Elle voudrait, d'une part, restaurer les anciennes Khetaras de la région de Drâa, afin de contribuer à la mise en valeur d'un patrimoine local existant depuis le onzième siècle et, d'autre part, permettre l'aménagement d'un système d'irrigation conforme au climat de la région et de son architecture, auquel la population locale est habituée. Le but est d'introduire des techniques modernes, sans pour autant détruire la structure ancienne. L'idée n'est pas encore concrétisée sur le terrain, ce qui n'empêche pas de l'évoquer.

D'autres actions similaires sont en cours de maturation ou d'expérimentation dans le but de développer une méthode adéquate à leur réalisation. Le projet pilote de l'ONG de développement le CDRT, partenaire de l'association Koutoubia des potiers de Marrakech en est une illustration.

Le Centre de développement de la région de Tensift (CDRT) est une ONG régionale créée en 1998 dans le cadre du programme de lutte contre la pauvreté en milieu urbain et péri-urbain à Marrakech. Le but est de renforcer les capacités des acteurs locaux. Ce programme est initié conjointement par le Ministère du Développement social, de la solidarité, de l'emploi et de la formation professionnelle et par le PNUD. Le CDRT, dont les membres sont pour la plupart des professeurs d'universités, des médecins et des ingénieurs, assure la formation des différents acteurs, surtout les élus de la région. Il contribue aussi à consolider la cellule d'appui technique aux associations pour la formulation et l'élaboration du document de projet. Ses objectifs consistent à participer à l'amélioration du développement régional, à renforcer les spécificités de la région, à impulser les activités culturelles et à appuyer le rôle de la femme dans le développement rural.

Au début, plusieurs projets sont créés. Ils consistent en l'organisation de séminaires, de conférences et de formations. Par la suite, le CDRT a procédé à l'initiation de projets de développement en relation avec l'environnement, tel le projet de gestion des ressources par télédétection ou celui de lutte contre la pollution atmosphérique à Marrakech qui intéresse cette étude.

C'est un projet expérimental qui concerne le village des potiers, zone périurbaine à Douar Laaskar, (sortie de Marrakech vers la route d'Essaouira). La faculté des sciences Semlalia de l'Université Cadi Ayad, Marrakech (recherches), l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Haouz (ORMVAH) (étude technique) et l'association Koutoubia sont partenaires du CDRT dans ce projet. L'objectif de ce dernier est double : d'une part, améliorer les conditions de travail des potiers et des artisans, et, d'autre part, diminuer les impacts environnementaux négatifs, suite aux pratiques des artisans potiers (incinération des pneus et diminution du bois de feu de la forêt).

En effet, pour avoir une terre cuite destinée à la sculpture, à la fabrication des produits à base de terre, tels les pots, les verres, les tajines, les vases, etc.... les artisans potiers sont obligé de brûler le bois de la forêt et d'incinérer les pneus usés. Comme source d'énergie, cette opération leur

permet de maintenir la température nécessaire à la cuisson de la terre. Pour atteindre une température de 700° C, il faut parfois jusqu'à six heures de chauffage, ce qui occasionne un dégagement important de dioxyde de carbone, gaz à effet de serre. En plus de son impact sur l'environnement, cette action met en danger la santé de ses opérateurs et celle du voisinage.

Pour cela, le projet propose de substituer à l'incinération des pneus un autre combustible, le gaz, moins polluant et financièrement acceptable pour les potiers. Pour le tester, un four à gaz est mis en place au niveau de l'association Koutoubia des potiers. Sa particularité est qu'il est artisanal et fabriqué localement. Il consomme moins d'énergie et est donc plus économique : « 450 DH par jour au lieu de 900 DH que l'artisan dépense pour le combustible ». (Propos recueillis des potiers de l'association, septembre 2002). Contrairement à la complexité des fours à chaudière et leurs conséquences, celui-ci est adapté de manière simple afin de garantir la compréhension de son fonctionnement et une manipulation aisée par les artisans potiers. Ainsi, par exemple, un seul compteur règle le four au lieu de plusieurs. Il est fabriqué à Marrakech. De plus, la température peut atteindre plus de 1000°C, ce qui assure une meilleure qualité aux produits finis à base de terre et par-là même une amélioration de la qualité du travail des potiers.

Cependant, bien qu'il soit adapté et accepté par les potiers, ce projet reste encore au stade de l'expérimentation. Ce qui nécessite de réfléchir au respect de certaines normes pour ne pas créer de complications ou engendrer d'autres problèmes qui pourraient avoir un impact, non seulement sur la personne humaine, mais aussi sur l'environnement.

Comme évoqué plus haut, les rares associations populaires nées d'initiative propre et basées sur la confiance ont pu réussir leurs projets de développement. Il serait intéressant de connaître les autres ONG et associations de développement.

La question est de savoir quelles sont les limites du respect de cette confiance de la part des ONG de développement vis-à-vis de l'acteur populaire ? Qu'advient-il du projet si ce lien de confiance est rompu ?

3. Les limites d'action des associations face aux problèmes environnementaux :

A la différence de l'Etat, la stratégie de proximité des ONG de développement avec la population locale a permis le tissage de liens entre ces deux acteurs. Or, pour ce qui est des problèmes environnementaux, leur connaissance demeure encore limitée ou quasi-nulle. Seules certaines ONG, dont les membres sont des professeurs d'universités spécialistes de l'environnement ou des ingénieurs, commencent à s'intéresser aux problèmes de l'environnement en joignant l'acte à la théorie.

Pour d'autres, l'intervention reste limitée à des conférences et des séminaires, loin des réalités de terrain. De ce fait, l'ignorance des ONG de

développement quant à la problématique de l'environnement constitue un handicap majeur à leurs stratégies. Leur intervention dans ce domaine peut poser problème. En effet, par des pratiques qu'elles considèrent comme un moyen de lutte contre les atteintes à l'environnement, leur action peut exercer des effets contraires. Ainsi certaines associations de développement et de l'environnement, en procédant à une campagne de collecte des ordures des douars ou des quartiers urbains, participent, d'un côté, à la propreté et l'hygiène de leur espace et, de l'autre, engendrent un problème de pollution de l'air à effet de serre quand elles brûlent ces ordures qui contiennent du plastique et d'autres produits toxiques. Les changements et les transformations survenus dans les vies des populations mettent en cause les pratiques enracinées. Si auparavant, elles étaient des solutions, elles peuvent poser problème aujourd'hui.

De même, celles qui optent pour une action de reboisement comme moyen de lutte contre la désertification et l'ensablement par les dunes. Effectivement, le reboisement limite la désertification et donc l'exode rural, mais il nécessite aussi de l'eau. Son utilisation intensive peut épuiser les nappes phréatiques. C'est le cas notamment de la région de Marrakech. La consommation excessive et non rationnelle de l'eau, par l'effet d'une croissance démographique et d'une agriculture moderne- introduite dans les grandes exploitations pendant la période du protectorat et qui continue de se développer beaucoup plus actuellement- réduit le niveau d'eau des nappes phréatiques. De plus, en raison de la baisse du niveau d'eau, les propriétaires décident de procéder à des forages atteignant parfois 100 mètres de profondeur. A cela s'ajoute le morcellement des parcelles nécessite de creuser davantage de puits. La distance d'un puits à l'autre se réduit de plus en plus. Y a-t-il un risque d'effondrement du sol à long terme au niveau de la région site à cette action ?

L'urbanisation a modifié l'écosystème de certaines zones. Ainsi, la palmeraie de Marrakech, zone peuplée de palmiers auparavant, s'est transformée progressivement sous l'effet de l'urbanisation. Ce qui contribue à l'érosion et a donné lieu à un changement du climat qui touche toute la ville. Les changements considérables dans l'espace de vie des populations sont en fait provoqués par l'introduction de nouvelles technologies et de nouveaux savoir-faire, qui tout en s'imbriquant et s'associant, ont envahi leur environnement. (Mormont, 2001).

Ne peut-on se poser la question quant à la stratégie des ONG de développement et de l'environnement ? « Si l'Etat même s'est désengagé de ses responsabilités » (Entretien avec une responsable d'ONG internationale, juillet 2002) et a cédé la place aux initiatives des ONG pour des actions de développement, « que pourront faire les ONG ? » (Idem). Quelles stratégies doivent-elles adopter ? Comment feront-elles face à « l'émergence de risque » (Mormont, 2001, 226) à tous les niveaux ?

La méconnaissance de l'environnement et ses problèmes spécifiques à chaque région et à chaque localité, peut contribuer à l'échec de toutes les

tentatives de les résoudre et rompre donc le lien de confiance entre les différents acteurs. Ainsi, l'expérience vécue par l'association Ait Hna constitue un exemple concret des limites de certaines ONG et associations qui travaillent dans le domaine du développement et de l'environnement.

Parfois, les objectifs de l'association préconisent d'aider la population locale, et en particulier les femmes, afin d'améliorer leurs conditions de vie. Nous remarquons, au contraire, que par ses actions, elle ne fait que l'enfoncer davantage dans sa situation précaire, voire l'aggraver, notamment par l'échec des projets. Même en supposant que ces actions ne sont que des « *solutions palliatives* », rien ne permet de justifier ce comportement de la part des acteurs de développement.

L'indifférence et les attitudes qu'affichent des associations face aux acteurs locaux, peuvent parfois développer chez eux une sorte de résistance à toute action qui serait entamée par la suite. Notons que dans la majorité des cas, l'échec de leurs activités est attribué à la population locale. Leurs arguments sont, soit que « la population est analphabète », elle est « ignorante et ne connaît pas son intérêt » ou alors « elle est pauvre et démunie ». Termes qui deviennent de plus en plus familiers par leur « universalisation ». Paradoxalement, ce sont ces mêmes termes que les ONG de développement utilisent pour, d'un côté, acquérir le financement des actions de développement et, de l'autre, en faire l'argument des obstacles à la réussite de leurs actions.

De bonne ou de mauvaise foi, ces acteurs de développement, devenus « experts en tous genres », (Giddens, 1991, 225) peuvent même être l'un des facteurs déclenchant cet échec, si on tient compte de leurs procédés et des moyens techniques dont ils disposent (étude technique...). Si certaines politiques et stratégies ont réussi dans une région, il n'est pas toujours évident qu'elles auraient le même résultat dans une autre. De plus, s'il y a parfois résistance de la part des populations locales, c'est tout simplement parce qu'on essaie de bousculer leur mode de vie sans prendre leur avis en compte. Le changement des mentalités, si changement il y a, doit se faire progressivement. Mais ces acteurs de développement estiment que leur devoir est « d'apprendre aux hommes un savoir-faire » (entretien avec le vice-président d'une association locale de la province Haouz, août 2002). Qu'en est-il de celui de l'acteur populaire ?

Pourtant, aux dires de tous les acteurs de développement, selon les rapports d'activités de l'ensemble des projets et le discours des acteurs associatifs sur le développement, c'est l'approche participative qui est la stratégie prioritaire pour tout type de développement. La totalité des associations enquêtées répondent que l'approche participative est leur stratégie, alors qu'en réalité, seulement 5 associations la pratiquent. En fait, la participation se limite à l'information, sans plus, de la population locale. Cette dernière est considérée encore dans certains esprits comme acteur passif subissant l'action, sans y participer réellement.

La confiance qui alimente cette solidarité communautaire se perd de plus en plus entre la population locale et les ONG. Elle risque même d'être rompue. Leur action et leur capacité à gérer les problèmes de développement et de l'environnement s'avèrent limités dans l'espace et le temps. Leur stratégie demeure encore conjoncturelle et de courte durée parce que ces ONG de développement et ces associations « sur la base d'un problème vécu, essayent de trouver une solution locale ou de dépannage en attendant la résolution du problème en globalité » (Entretien avec ce membre de l'association Eco, 2002).

Ces « *solutions palliatives* » ou « *de dépannage* » permettront-elles de résoudre les problèmes environnementaux auxquels sera confrontée l'association de l'environnement Eco de Ouarzazate ?

L'association Eco est créée en 2002 à l'initiative d'un certain nombre de cadres de la ville. Elle est constituée de professeurs, d'instituteurs, d'ingénieurs de l'énergie et des mines, présents dans la ville de Ouarzazate. L'idée de la création a germé suite à une succession de circonstances et de problèmes survenus en rapport avec l'environnement de la région de Drâa.

Elle s'est fixée comme objectifs de limiter, d'analyser et de spécifier les problèmes environnementaux localement et régionalement et de contribuer à les résoudre. Aussi, elle prévoit d'intégrer la notion environnementale dans la planification et dans les programmes de développement locaux, régionaux...

La réflexion de l'association pour ce qui est des problèmes environnementaux a pris racine sur la base de constats de certains membres intéressés par ce domaine. Le premier constat est en relation avec la pollution de l'Oued par les eaux usées de la ville. L'eau de l'Oued est déversée au niveau du barrage de El Mansour Eddahbi, desservant la ville de Ouarzazate en eau potable. Le deuxième constat est lié à la contamination de l'eau du barrage par les déversements des déchets issus de l'exploitation de certaines mines de la région.

Les ressources en eau de la région de Ouarzazate ont plusieurs origines : les eaux souterraines de faible débit se déversent dans le bassin de Ouarzazate, les infiltrations dans le Haut Atlas, les zones du Piémont et les sous-écoulements des Oueds.

Les eaux superficielles, ont également deux origines : l'eau du bassin de Todgha, elle-même issue de l'Oued de Todgha. Ce dernier déverse dans l'Oued Ghriss et l'Oued Ziz dans la province d'Errachidia. La deuxième origine est issue des Oueds Dadès, M'goun, Izerki, de l'Ouarzazate et ses affluents, dont les ramifications constituent le bassin supérieur du Drâa. Celui-ci se déverse dans le barrage El Mansour Eddahbi. D'une capacité de 528 millions de M³, ce barrage est édifié sur une superficie de 15 170 Km² et dessert une partie de la ville de Ouarzazate.

De plus, l'industrie minière joue un rôle important dans l'économie de la région. Des matières premières sont extraites. Elles sont destinées à l'industrie nationale ou à l'exportation. De ce fait, plusieurs chantiers miniers sont ouverts et sont exploités actuellement dans la région,

tel le chantier d'Imiter pour l'Argent, exploité par la Société Métallurgique d'Imiter (S.M.I), celui de Bouazzer pour le cobalt, exploité par la Compagnie de Tifnoute Tighnimine (C.T.T). Les deux entreprises sont filiales de l'Omnium North Africa (ONA).¹⁰ La mine du manganèse d'Imini est exploitée par la société Anonyme Chérifienne des études Minières (S.A.C.E.M). D'autres petites exploitations de plomb, zinc, fer... sont détenues par des particuliers.

Ainsi, les préoccupations de l'association Eco concernent la pollution des eaux au niveau de Ouarzazate. Leurs interrogations à cet effet sont en relation avec la suspicion d'une contamination de l'Oued qui déverse dans le barrage El Mansour Eddahbi, source d'eau potable de la ville de Ouarzazate. Aussi, leurs préoccupations se posent en termes de confirmation de leurs hypothèses.

Certains membres de l'association, spécialistes en la matière, ont réalisé des tests qui semblent vérifier ces hypothèses, mais la confirmation de ces hypothèses nécessite des analyses approfondies et prouvées par des établissements et des laboratoires fiables et neutres. Ces tests demanderaient sûrement un financement important qui serait au-dessus des moyens de l'association qui vient à peine de démarrer ses activités.

En supposant que ces hypothèses soient fondées, de quelle manière Eco élaborerait-elle sa stratégie pour aborder ce problème ? Saura-t-elle se positionner en force et faire face aux multinationales ? Ce qui « pourra avoir des conséquences graves sur leurs vies professionnelle et familiale. Donc ce problème n'est pas traité de façon sérieuse » (entretien avec un membre de l'association Eco, juillet 2002). Par conséquent, quelle sera la réaction des acteurs visés ? Quelles attitudes adopteront-ils ?

Face à ce genre de problèmes et dans l'incapacité de prédire son aboutissement, il conviendrait de prendre en compte que certaines ONG de développement, « se débrouillent avec les moyens de bord qui sont limités et insuffisants, surtout au départ » (Entretien avec un membre d'Eco, juillet 2002). Ce qui les rend, parfois, vulnérables face aux propositions d'autres acteurs de développement. Qu'en est-il justement des relations qui s'instaurent entre les différents acteurs de développement ? Quels sont les intérêts et les enjeux de chacun ?

4. Relation entre les ONG et les acteurs locaux et régionaux

4.1. Les ONG et les pouvoirs publics

Les ONG ou associations sont « importantes parce qu'elles sont un instrument d'encadrement et d'assistance pour la réalisation des projets de développement et d'infrastructures menées par les pouvoirs publics »

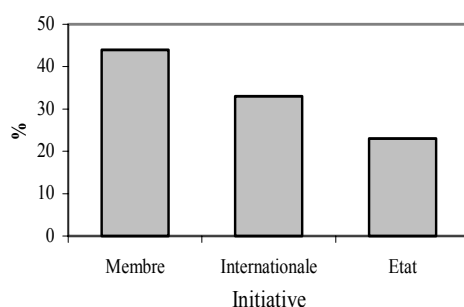
¹⁰ ONA : multinationale marocaine, créée en 1919. Son champ d'action s'étend à plusieurs domaines et dans différentes zones.

(entretien avec un responsable de la province de Ouarzazate, juillet 2002), parce que ces derniers et « les moyens dont ils disposent, ne peuvent pas subvenir à la totalité des besoins exprimés par la population dans différents domaines » (Idem). Ainsi, pour les pouvoirs publics les ONG ou associations de développement ne sont en fait qu'un moyen pour réaliser leurs stratégies de développement. Cependant les choses peuvent être plus complexes. Cette stratégie d'acteurs pourra être interprétée comme un moyen de récupération et/ou un procédé visant à créer des synergies pour assurer un développement.

La relation de proximité qu'établissent les ONG de développement ou associations avec la population locale et les projets de développement réalisés au moindre coût, et en un temps limité, incitent donc les pouvoirs publics à établir un partenariat avec elles. Mais le manque de confiance fait encore obstacle à toutes relations entre la population locale et l'administration : « la population de la région a perdu confiance en l'administration. Pour elle, l'administration vient pour prendre et pas pour donner » (Idem).

De ce fait les ONG de développement sont souvent un « passage obligé » à la réussite de tout projet de développement : « la population considère que ce n'est pas un projet d'Etat, mais leur projet, (...) elle participe efficacement » (Idem). Plusieurs associations locales ont été créées à l'initiative des autorités locales, par les ONG de développement nationales et internationales pour mettre en pratique des programmes locaux. « Le problème qui se posait pour nous, est le rapport avec l'administration, parce que nous sommes analphabètes. Ils nous disent : si vous voulez de l'eau, créez une association (...) » entretien avec un membre d'une association locale à Ouarzazate, juillet 2002).

**Différents modes de création des ONG
selon l'échantillon de l'enquête en %**



Les enquêtes effectuées auprès des associations ciblées, révèlent que 44 % des associations et des ONG sont créées à leur propre initiative. Ceci est à nuancer parce que certaines ONG locales sont initiées par des ONG internationales, même si elles ne l'affirment pas ouvertement. 23 % des

associations sont initiées par les autorités locales dans le cadre d'un programme gouvernemental (PERG, PAGER...).¹¹ Cette situation se remarque surtout en milieu rural.

Concernant cette catégorie d'associations (30 associations de la province), un responsable administratif de la province de Haouz précise que la province assure à ces associations un suivi selon un programme réalisé en quatre étapes (1. sensibilisation, 2. diagnostic, 3. formation et 4. travail sur le terrain).

Celles qui sont créées à l'initiative des ONG internationales représentent 33 % de l'échantillon enquêté. En se structurant, ce type d'ONG de développement travaille en général en collaboration avec des ONG internationales, des agences des Nations Unies ou dans le cadre de la coopération bilatérale ou multilatérale entre le Maroc et d'autres pays. Elles établissent elles-mêmes le contact avec les organismes et les bailleurs de fonds.

Ce même responsable souligne à propos de ces ONG : « les associations que nous ne connaissons pas directement. Nous n'avons aucun contact avec elles. Nous entendons leurs échos à travers des informations des autorités par les actions qu'elles mènent. ». Même si le contact n'est pas direct entre les autorités publiques et certaines ONG, il n'en demeure pas moins que leur stratégie « se greffe à chaque fois sur un événement national », même si « on parle d'indépendance » (Entretien avec une présidente d'une ONG, Août 2002).

La coopération mutuelle, établie entre les ONG de développement et les pouvoirs publics pour la réalisation des projets de développement, suscite des interrogations quant à l'émergence de la société civile qui pourrait n'être qu'un produit makhzénien, c'est-à-dire lié à l'Etat (Espace Associatif, Friedrich Ebert Stiftung, 2002). En même temps, elle en incite d'autres à remettre en cause l'appellation même d'« organisation non gouvernementale ».

La complexité de ce terme par ses interprétations multiples et ambiguës et par l'absence de typologie appropriée d'ONG (Beigbeder, 1992) permet à certains acteurs de développement de proposer de remplacer le terme « Organisation Non Gouvernementale » par celui d'« Organisme Volontaire » pour lever toute ambiguïté. En effet, des acteurs de développement considèrent que le terme « ONG » est ambivalent parce qu'il ne reflète en rien la réalité des relations qui existent actuellement entre les

¹¹ -Le PERG : programme d'électrification rurale globale est un programme national visant à généraliser l'électrification dans le milieu rural. Il s'étale jusqu'à l'an 2010. Il est financé en partenariat avec l'Office National d'Electricité (ONE) (55 %), les communes (20 % pourront être payés à l'ONE au comptant ou étalés sur 5 ans) et la population locale (25 % versés à l'ONE une fois l'électricité branchée et étalés sur 7 ans).

- Le PAGER : programme d'adduction globale de l'eau potable dans le rural est aussi un programme national qui vise la généralisation de l'eau potable dans le milieu rural. En partenariat avec l'Office National d'Eau Potable (ONEP), les communes et la population locale.

pouvoirs publics et les ONG. Comme l'explique un membre d'ONG de développement à Ouarzazate : « La plupart des matériaux (d'électricité par exemple pour le cas de projet d'électricité par énergie photovoltaïque...) viennent de l'étranger. Ils restent bloqués à la douane à cause des taxes douanières que l'association ne peut pas payer. Dans ce cas nous faisons appel aux autorités pour régler ce problème » (Entretien, juillet 2002).

La limite des ONG de développement en ce qui concerne les lois et les ressources les oblige à se référer aux autorités locales ou nationales en tant que partenaires pour régler certains problèmes qui peuvent constituer un obstacle à la réalisation de leurs projets de développement. Les pouvoirs publics, quant à eux, ont besoin de ces ONG pour regagner la confiance de la population locale et aussi pour le financement des projets de développement. Il y a donc nécessité d'un consensus entre les deux acteurs de développement pour un but précis. Que se passe-t-il en cas de divergence des objectifs ?

4.2. Perspectives divergentes et conséquences

Dans son discours d'ouverture de la journée d'évaluation des ONG de développement du 26 juin 2002 à Bouznika organisée par le ministère de la petite et moyenne entreprise, le Ministre de ce dernier, met l'accent sur « les possibilités de mobiliser des associations (...) », afin de pouvoir acquérir « un financement important de la part des ONG internationales ». Pour cela, il insiste pour que ces associations puissent avoir un cadre institutionnel adéquat leur permettant d'être mieux structurées et spécialisées. Il encourage, à cet effet, le système de réseautage ou de fédération pour les associations de développement, cadres idéaux pour faciliter le contact avec l'administration dans tous les domaines.

Cette incitation à créer un cadre institutionnel bien structuré résulte d'une recommandation faite par la Banque mondiale vers le milieu des années quatre vingt dix, les incitant à s'orienter vers l'association de type économique ou association entreprise. Un appui financier a été octroyé à cet effet.¹²

Par la suite, le PNUD a procédé de la même manière, en voulant mener une étude sur la mise en réseau des associations de développement afin de les structurer, de leur donner un cadre spécialisé et institutionnel. Cependant, sa stratégie n'a pas pu atteindre ses objectifs. Une minorité d'associations seulement s'est constituée en réseau. En dépit de cela, elles n'ont pas abouti à des résultats probants. La journée d'évaluation était en fait une nouvelle chance pour les pouvoirs publics de persévérer dans la voie de structurer et spécialiser les associations. Néanmoins, cette stratégie a échoué

¹² La Banque Mondiale a donné une somme proche de 723 940 DH équivalent à près de 72 394 Euro pour assurer les formations aux associations et créer une base de données pour les associations de développement. La première formation a commencé le mois d'avril 1999.

et certains membres d'ONG de développement considèrent que les ONG sont encore une fois « victimes de manipulations et de pratiques non réglementaires et non civilisées ».¹³

« L'opportunisme politique ¹⁴ » dont étaient l'objet les associations, la perception de ces dernières par les différents acteurs comme étant « des astuces pour détourner et contourner les fonds »¹⁵ et l'imprécision dans les relations entre ces ONG et le pouvoir public, vont à l'encontre de l'émancipation d'une société civile en cours de construction. De plus, la création d'un réseau ou d'une fédération est encore prématurée, parce que cette initiative n'émane pas des acteurs de développement eux-mêmes. Les expériences en ce sens ont montré leurs limites.

Certes, si au niveau national, la maturité de certaines ONG de développement et leur professionnalisme ont fait échouer cette « politique manœuvrière », au niveau local, les pouvoirs publics octroient tous les moyens pour instaurer un cadre aux nouvelles associations de développement et aussi à celles déjà existantes.

Comme l'a souligné un responsable administratif, dans certaines provinces les autorités locales aident les associations locales à créer des espaces associatifs (locaux, formations, ...) où toutes les associations locales de la région peuvent adhérer, afin que l'administration puisse « avoir des interlocuteurs au niveau de ces espaces » mais aussi, « dans le but de créer des réseaux et un échange ».

Une telle perspective de création d'espaces de concertation et de partenariat pour les ONG et associations de développement, établis par un compromis à différentes échelles entre les différents acteurs aura peut-être un impact positif pour les ONG et pour la population locale, en réponse aux nouveaux besoins des acteurs populaires. Néanmoins, « à chaque lieu sa logique et son langage » (Singleton, 1998). En effet, des expériences réalisées dans d'autres régions ont montré les limites de ces espaces de concertation et de partenariat, puisqu'ils sont encore « embryonnaires et fragmentaires et ne forment pas un véritable schéma d'organisation du partenariat local » (Benchikh, 2001, 25).

La relation qui existe donc entre les différents acteurs est encore discontinue et non permanente (elle peut prendre fin avec la fin du mandat d'un responsable.... Elle est encore basée sur une méfiance mutuelle, parce qu'on considère souvent que « la plupart des ONG ont des objectifs politiques (...), et chaque acte doit être considéré et interprété de différentes manières » (Entretien avec un responsable de l'autorité à Marrakech, Septembre 2002). Ces mêmes acteurs sont convaincus que « les associations utilisent le domaine social pour se faire élire ». Cependant, à travers les différents cas de

¹³ Journée d'étude sur l'évaluation des ONG de développement, Atelier I, Evaluation des projets, Bouznika, 26 juin 2002.

¹⁴ Idem.

¹⁵ Expression qui a été soulevé par un membre d'une ONG de développement à Bouznika.

relations qui peuvent varier selon l'espace et le temps, il convient de prendre en compte que chaque acteur s'exprime en premier lieu selon ses intérêts, sa logique et selon les rapports de force en présence.

Par ailleurs, les ONG de développement sont actuellement considérées comme un secteur stratégique du développement dans toutes les activités sociales. Celles qui visent l'environnement le sont encore plus, puisque celui-ci est un champ d'action qui reste encore inexploré et inexploité.

La relation reliant les ONG de développement entre elles, est toujours concurrentielle et non complémentaire. Leurs forces sont éparpillées et gaspillées parce qu'elles travaillent de façon isolée et entreprennent des actions semblables sans créativité ni innovation (d'après l'enquête, 30 % des associations orientent leurs activités vers l'eco-tourisme et lors des discussions, d'autres pensent faire la même chose). Cet isolement les rend encore plus fragiles. Face aux lois et règles qui les limitent, elles se trouvent dans des situations contraignantes, de blocage et de contradiction, obligeant certaines à changer de logiques et « orientent leurs actions en fonction d'objectifs implicites correspondant à leurs intérêts réels » (Debuyst, 2001, 125) trouvant l'issue par l'intermédiaire des pouvoirs publics ou par celui des bailleurs de fonds. Ces orientations peuvent définir le type de relations avec l'acteur populaire.

4. 3. Les ONG et les acteurs populaires

Actuellement, les ONG de développement jouent un rôle intermédiaire entre les populations locales, les pouvoirs publics et les ONG internationales. Elles tentent aussi de rétablir le lien de confiance entre elles et l'acteur populaire. Ainsi, ce lien peut être profond et profitable aux deux acteurs, parce que dès le départ, il prend racine sur une base de transparence et de partenariat effectif.

Par ailleurs, si sur cette base d'égalité et de respect mutuel se conçoivent certaines relations entre les deux acteurs respectifs, il n'en demeure pas moins, que, dans d'autres cas, elles peuvent être inégales et guidées par le profit. Dans ce cas-ci, elles sont plus complexes, mitigées et peuvent aboutir à des conflits.

D'ores et déjà, certaines ONG de développement, comme déjà mentionné auparavant, considèrent que l'idée que la population locale est sans savoir-faire. Leur rôle consiste donc à leur apprendre un savoir-faire pour améliorer leurs conditions de vie, leur permettant ainsi d'être autonomes et indépendantes. Ce qui est contradictoire, parce que non seulement, l'acteur populaire tant rural qu'urbain était toujours autonome et indépendant, mais aussi, c'est son savoir-faire qui lui a permis jusque-là de vivre et de faire vivre ses enfants.

L'économie informelle, secteur le plus actif et dynamisé par le réseau de solidarité, assure à lui seul plus de 40% de l'économie marocaine à cause du peu d'opportunités d'emplois formels. (Sidi Hida B, 2000). Comme l'a souligné Ben Ali, l'Etat a laissé ce secteur se développer parce qu'il constitue une alternative provisoire, suite aux difficultés du PAS¹⁶, pour la cohésion sociale (Ben Ali, 1998). Ainsi, tout en assurant le contrôle, l'acteur au pouvoir, par les activités de ce secteur, est libéré de certaines fonctions régulatrices, parce que ce secteur ne constitue pas le véritable enjeu de son intervention, mais un prétexte permettant sa reproduction (Ben Ali, 1996).

Les politiques nationale et internationales visent plutôt la maîtrise de cette économie informelle à travers les associations et les projets de développement, parce qu'elle est encore non contrôlée. De même, le savoir-faire des paysans comme l'a soulevé Latouche, (2001) leur permet de planter de nouveaux figuiers ou oliviers dont ils ne verront jamais les fruits, mais dont leurs enfants pourront bénéficier. Ce savoir-faire ne constitue-t-il pas une garantie de production durable ? En fait, le discours de ces ONG de développement prônant d'initier l'acteur populaire à un certain savoir-faire, vise plutôt le *savoir-faire moderne* qui a émergé suite aux changements et transformations de la société.

Entre tradition et modernité, enthousiasme et nostalgie, cet acteur populaire est dérouté par les projets initiés par les ONG de développement. De plus, celles-ci selon l'objectif fixé, leurs capacités, la stratégie adoptée, la relation établie avec la population locale et la conviction de cette dernière, aboutissent soit à la réussite, soit à l'échec de ces projets ou peut-être même à une voie intermédiaire.

Ainsi la formation, dont certaines ONG de développement font leur cheval de bataille : avec sérieux et professionnalisme, elles assurent des formations qui peuvent toucher toutes les catégories de la population, des intellectuels aux analphabètes (la formation se fait quelquefois au niveau des douars et en langue locale). Actifs sur le terrain, ces acteurs¹⁷ sont connus pour leur dynamisme, leur professionnalisme et la réussite de projets réalisés à la demande de la population. C'est parfois même, sur une base de propositions et de concertations entre les deux acteurs qu'ils établissent leurs stratégies. Par ailleurs, le « lien de confiance » qui les lie aux différents acteurs populaires permet de consolider encore plus cette solidarité et ce « capital social ». Alors que d'autres ONG, (nationales et même internationales) de bonne ou de mauvaise foi, profitent de cette confiance et utilisent la formation, comme tout autre projet d'ailleurs, comme moyen d'acquérir un financement à d'autres fins. De ce fait, certains considèrent que

¹⁶ L'enquête nationale sur les entreprises non structurées localisées, montre que sur les unités créées depuis l'indépendance, 71 % l'ont été après 1973, près de la moitié depuis 1979, mais surtout depuis 1983 que la tendance s'accélère avec 31 % des unités créées, qui représentent 77.3 % des entreprises, cité dans Ben Ali D., op. cit. p. 67.

¹⁷ L'AMSED et TIWIZI opérant respectivement au niveau national et régionale en sont un exemple.

« les ONG ne peuvent rien faire en matière d'environnement sans l'appui de l'Etat. Trois ans de formation¹⁸ n'ont pas donné grand-chose. Les formations ne sont pas ciblées, les programmes sont mal étudiés » (Entretien avec un responsable de la délégation des eaux et forêts, Marrakech, juillet 2002). On entend à ce propos de la part de plusieurs membres des associations et populations locales que « la formation est une bonne chose, mais pas pour les gens comme moi, je suis ignorant, je ne sais ni lire ni écrire ». La mise en place de projets inadéquats et inappropriés crée un sentiment d'infériorité chez les bénéficiaires potentiels et les incite à se rétracter et même à refuser par la suite toute autre initiative, parce qu'ils sont atteints dans leur dignité. Ne serait-il pas opportun d'évaluer la qualité de ces projets et plus particulièrement ceux assurant des formations ?

« J'ai suivi une formation sur la gestion administrative et financière par les gens de l'ONG internationale (X). Le problème est que je suis analphabète, j'ai trente deux ans, mais je n'ai pas eu la chance d'aller à l'école. D'autres comme moi ont assisté à la formation et on a eu du mal à suivre. On a dit à l'animateur qu'on ne comprend rien à ce qu'il raconte, mais il n'a rien fait. » Cette critique de la part de ce président d'une association locale de Haouz, incite à réfléchir sur les responsabilités des acteurs de développement aussi bien locaux qu'internationaux et l'impuissance des acteurs populaires face à une situation qu'ils n'ont pas choisie, mais dans laquelle ils ont été plongés.

Le discours sur le développement participatif local ou démocratique préconise la réduction des écarts et vise une qualité de vie satisfaisante de la population, mais la réalité des actions aboutit en fait, à les creuser encore plus. Les actions de ces acteurs de développement ne sont basées que sur des stratégies ponctuelles visant le court terme. Les conséquences à long terme demeurent encore non-définies et imprévues notamment en ce qui concerne la cohésion sociale.

On se demande à ce niveau quel est le degré de maîtrise et de compréhension des acteurs impliqués, face à la « socio-logique » imposée par ce développement ? Se pourrait-il qu'eux mêmes, parce qu'ils sont au stade de compréhension et d'apprentissage de ces nouvelles logiques et de ces nouvelles stratégies ou peut-être parce qu'ils ne sont pas complètement convaincus de ce mode de développement, soient dans l'incapacité de l'assurer ? Peut-être même consciemment ou inconsciemment parce qu'ils ne détiennent pas toutes les ficelles de ce développement, n'arriveraient-ils pas à le reproduire dans un contexte socioculturel spécifique ?

Ce qui pourrait expliquer en partie cette « politique de tâtonnement » ou d'expérimentation¹⁹ qui caractérise les ONG de développement et de

¹⁸ L'allusion concerne la convention des ONG avec le Ministère de l'éducation pour le programme d'alphabetisation.

¹⁹ Plusieurs programmes pilotes ont été initiés ou sont en cours d'initiation pour tester telle ou telle stratégie qui pourrait éventuellement réussir et servir de base pour l'appliquer et la

l'environnement, c'est la limite de leurs relations avec les acteurs populaires face à certains problèmes et la manière de les résoudre. La confiance mutuelle peut se transformer en un sentiment de manipulation ou de profit, surtout si certains acteurs populaires considèrent que « *Al jamîa nkni itfels itssyaren ourdentit*²⁰ : c'est nous qui dépensons pour l'association et pas elle. » Chez d'autres, se développent alors le sentiment et la conviction que « *l'association est une source de richesse* ». Les rapports entre les deux acteurs se distendent et peuvent aboutir soit à un refus des actions proposées, soit à une tactique de ruse et de négociations, dans un esprit d'opportunisme guidé par des intérêts personnels.

A ce niveau, ne serait-il pas intéressant de déterminer quels sont les autres acteurs extérieurs qui interviennent sur la scène de développement marocaine, connaître leurs logiques, leurs intérêts et la multiplicité des rapports et des enjeux qui entrent en compte à travers les relations de coopération.

5. Les ONG et la coopération étrangère

Comme on l'a vu, face à l'affaiblissement de l'Etat-Nation, on assiste à une prolifération d'ONG et d'associations de développement dont les actions sont une sorte de « remède provisoire » aux problèmes émergents, plus particulièrement en ce qui concerne l'environnement. Faute de ressources « *sui generis* »,²¹ elles ont eu recours au financement externe par l'intermédiaire des Agences des Nations Unies, de la coopération bilatérale ou à travers des ONG internationales, leur permettant ainsi d'être actives et de faire des actions concrètes. Parfois, elles sont sollicitées par les ONG internationales pour la réalisation de programmes ou de projets de développement.

généraliser par la suite, les ONG de développement et de l'environnement constituent l'un des principaux acteurs à cette politique.

²⁰ Termes reproduits en berbère de la région du Haouz, de la part d'un groupe de femmes. Elles s'occupent d'un projet générateur de revenu : caprins. Projet initié par une ONG de développement et de l'environnement concernant la biodiversité, dans les montagnes du Haouz, région de Marrakech. Lors de la discussion avec ces femmes, elles considèrent qu'à chaque visite des membres de l'association et étrangers (bailleurs de fonds ou autres), les gens du douar ou ceux qui ont bénéficié des projets sont obligés de dépenser au-delà de leurs moyens pour les inviter.

²¹ Les cotisations des membres et les adhérents des associations sont dérisoires, parce que d'une part, certaines associations ou ONG par un système de parrainage limitent les adhésions ou la possibilité d'être membre. D'autre part, ces cotisations demeurent insuffisantes par rapport aux activités de l'ONG en réponse aux objectifs tracés. De plus, en se retournant vers l'Etat, vu le déficit budgétaire, les subventions sont dérisoires et ne concerne qu'un nombre limité d'associations. En plus, les lois et les règles les limitent. C'est pourquoi, ils ont eu recours au financement extérieur.

Entre les ONG locales et la coopération étrangère,²² un partenariat est instauré pour la mise en place des stratégies qui se concrétisent par des actions sur le terrain, en réponse aux besoins émergents de la population locale. Ce partenariat se réalise parfois par l'intermédiaire des pouvoirs publics, dans d'autres cas, en dehors de cet acteur.

Dans sa nouvelle approche de participation, le Fonds Monétaire International (FMI) accorde, dans sa politique, un rôle important à la société civile. Il reconnaît ainsi la contribution et la participation des ONG au processus de développement. Sergio Pereira Leite, assistant directeur du bureau du FMI en Europe, précise, à cet effet, que le FMI ne tient pas à réinventer le rôle des ONG dans ce processus, mais cherche plutôt à associer leur effort à celui du FMI, en vue des mêmes objectifs.(Pereira, 2001). De ce fait, l'auteur reconnaît qu'en matière de lutte contre la pauvreté, par exemple, les ONG ont influencé les approches préconisées à cet effet, à plusieurs niveaux (plaidoyer, allègement de la dette, suggestions, contrôle et l'évaluation du progrès...).²³ Cette influence des ONG est en relation aussi avec l'évaluation du progrès et son impact sur la population ciblée, par l'information et les choix spécifiques à chaque pays (Pereira, 2001).

La Banque Mondiale (BM) a, quant à elle, « axé ses efforts de liaison avec la société civile » (Royaume du Maroc, Banque Mondiale, mai 2001, p. 1/11). Au Maroc, cette institution a entamé aussi des efforts « pour renouer des relations avec les Organisations de la société civile » (Idem). Ainsi, d'après la BM, la réduction de la pauvreté incite le Maroc à accélérer sa croissance économique. Pour ce faire, des réformes structurelles doivent accompagner cette politique avec de nouveaux enjeux, dont l'un « consistera à accentuer l'impact et l'efficacité des programmes existants en généralisant les approches remontant de la base » (Idem, p.25)

Dès lors, la participation de la société civile constitue, pour la BM, un élément positif dans le processus de développement. Elle lui permet ainsi d'accentuer « le consensus sociétal » et, par-là même « la durabilité des réformes », parce que l'enjeu pour elle est de « développer des partenariats plus efficaces pour renforcer les approches communautaires et décentralisées avec un impact marqué sur le terrain » (Idem, p.27).

Le renforcement de la société civile est donc considéré comme une « graine associative qui peut mûrir pour favoriser l'émergence des ONG. Il y a un mouvement associatif qui couvre tous les secteurs, il y a des efforts à faire, tous les ingrédients sont là pour qu'il y ait beaucoup plus de coalitions

²² J'entends par coopération étrangère, les Agences des Nations Unies, les ONG internationales intermédiaires et même la coopération bilatérale ou multilatérale et aussi, les instances internationales telles la Banque mondiale et le FMI.

²³ « Les ONG ont indirectement une influence sur les stratégies du conseil administratif du FMI », propos recueillis lors de l'entretien avec Ms Ritha Khemani, représentante du FMI en Europe, le 5 Octobre 2001, lors du séminaire organisé par l'Université Catholique de Louvain, le 4-5 Octobre 2001, sous le thème : « les conditionnalités dans la coopération au développement » à Louvain-La-Neuve.

de décision et de partenariat » (Entretien avec une responsable de la cellule société civile au bureau de la BM Maroc, septembre 2002). La structuration et la participation des ONG constituent, pour les deux instances internationales, aussi bien le FMI que la BM, une meilleure stratégie pour entamer le processus de développement et, par-là même, faciliter l'intégration du pays au marché international. En plus de l'élimination des subventions, le marché est considéré comme le moyen qui « pourra augmenter la croissance économique des petits pays, parce qu'il est source de flux d'argent » (Entretien avec Ms Rita Khamani du FMI Europe, octobre 2001).

Par ces dispositifs de participation de la population à la formulation ou à l'élaboration des stratégies et leur appropriation, on essaie de lui faire croire à travers les actions de développement, qu'elle a le choix en vue de faciliter le processus de changement et l'approuver mais aussi, réduire les risques de résistance. Cependant, sans justice sociale, ces mécanismes à eux seuls sont insuffisants pour entamer le processus de développement. C'est pourquoi le discours de la BM prévoit de réduire les écarts et d'instaurer l'équité.

La prise en compte de l'aspect environnement est un autre moyen d'amener des transformations au niveau de l'économie des pays industrialisés et de la consolider pour une meilleure expansion à travers de nouveaux secteurs spécialisés. Ces derniers concernent notamment le développement de nouvelles technologies s'orientant vers les énergies renouvelables et leur ouverture sur de nouveaux marchés potentiels. Ainsi, dans le cas de l'énergie photovoltaïque, par exemple, un membre d'une ONG de développement et d'environnement souligne à cet effet : « tout le matériel nécessaire pour les projets d'électricité à base photovoltaïque (...) vient de l'extérieur » (Entretien, juillet 2002). De nouveaux marchés se créent ainsi par modification des marchés traditionnels, impulsés par de nouveaux modes de gestion (Kempf, 1991).

De nouveaux paradigmes de développement s'inventent pour inciter à l'application de ces stratégies qui visent plutôt comme nous le fait remarquer ce coordonnateur allemand « de grands potentiels de mise en valeur de ces technologies.... Pour la durabilité du développement, explique t-il, il est important de se focaliser sur l'énergie renouvelable » (Entretien à Rabat, septembre 2002). Ainsi de nouveaux procédés, prenant en compte l'aspect environnement, sont testés par l'intermédiaire des projets de développement. Certes, l'énergie renouvelable pourrait constituer l'un des meilleurs moyens pour acquérir l'énergie avec moins de pollution. Cependant, en terme de marché, à qui profiterait-elle le plus ? Et à quel prix ?

La consolidation du marché international nécessite que les industries des pays suivent et appliquent les normes des industries internationales. C'est le cas du Maroc. Dans cette mise à niveau, la composante ONG est prise en compte en tant que partenaire, « pour renforcer les forces locales (non structurées) et trouver des solutions pour les problèmes de l'environnement »

(Entretien avec trois coordonnateurs allemands, septembre 2002) et leur permettre une participation au processus de modernisation des structures traditionnelles. Si les procédés actuels provoquent des problèmes liés à l'environnement et par-là même l'émergence du risque (changement climatique, déséquilibre des écosystèmes, épuisement des ressources, pollution atmosphérique et les maladies qui en découlent...), comment prévenir l'émergence de nouveaux risques qui pourraient être causés par les solutions apportées aux problèmes actuels ?

La position économique et géopolitique du Maroc, entre la méditerranée et l'Europe, fait que l'enjeu des acteurs globalisants, le pouvoir national, de certaines élites et, parmi elles, des ONG, est d'instaurer les bases d'une modernisation destinée à consolider l'économie nationale à l'échelle du marché international. « Cadre propice pour le développement et l'épanouissement des ONG et leur implication dans les efforts de développement participatif de la société marocaine » (Pnud, 2001, p. 24).

Pour les ONG, l'intérêt réside dans leur participation à cette modernisation, par l'instauration de stratégies établies dans le cadre de la coopération internationale ou par des ONG internationales intermédiaires. Le but est d'initier les populations locales au processus de développement en les initiant à de nouveaux procédés, à de nouvelles technologies et à un nouveau savoir-faire.

Néanmoins, si les élites constituant les ONG de développement optent pour une modernisation sans condition, il serait intéressant de remarquer, qu'au niveau local, une « résistance passive » se manifeste parfois par des stratégies de contournement vis-à-vis de ces politiques et de ces stratégies, de la part de certaines ONG de développement local, et même de la part de l'acteur populaire. Elle aboutit parfois à l'échec du projet, comme le cas des expériences déjà relatées, dans d'autres, à une appropriation par une réadaptation de ces stratégies selon leur manière et leur conception des choses, comme l'exemple de l'association Koutaoubia des potiers.

A ce titre, l'approche genre est aujourd'hui à la base de toutes les stratégies et de tous les programmes et projets de développement. Elle est initiée aussi bien par les ONG locales, qu'internationales. En parlant de l'environnement, on fait désormais référence à la femme pour des projets en relation avec le bois de feu, l'eau potable, la biodiversité... Adapter cette approche est la condition sine qua non pour obtenir un financement, non seulement pour les ONG locales mais aussi pour les ONG internationales intermédiaires. « Une approche imposée par les bailleurs de fonds » (Entretien avec une directrice d'une ONG internationale à Ouarzazate, juillet 2002). Cette approche sous-entend, dans l'esprit local, qu'elle est issue d'une société occidentale. Par conséquent, elle peut porter atteinte à la culture

locale. Du coup, elle est remise en cause par certains sans qu'ils prennent la peine de l'analyser et de la comprendre.²⁴

L'approche, dans sa globalité, vise l'ensemble des rapports sociaux dans une communauté et, en particulier, les rapports entre les femmes et les hommes dans le but de les transformer en rapports plus égalitaires pour un développement humain. En analysant les comportements et en évaluant les actions qui sont effectivement réalisées par les acteurs, par rapport à cette approche, on se rend compte que celle-ci figure au niveau des discours –« tous les hommes politiques parlent de l'approche genre, les ministres ne cessent de parler du rôle de la femme, mais combien d'entre eux ont donné la possibilité aux femmes d'accéder aux postes à responsabilités ? Dans leurs cabinets, combien y a-t-il de femmes responsables ? Combien de femmes ministre dans l'actuel gouvernement²⁵ où la majorité est de gauche ?» (Entretien avec un président d'une ONG à Marrakech, septembre 2002) – pour donner une bonne image à l'extérieur et au niveau des documents de projets des ONG, parce qu'elle est source de financement.

Cette approche porte parfois à confusion, parce que dans la conception des projets et dans les stratégies de la plupart des acteurs (ONG de développement, pouvoirs publics, animateurs de développement qui font la formation²⁶...), on la confond encore avec l'Intégration de la Femme au Développement (IFD) « elle est avantageuse à 100% (...) mais on ne peut pas l'appliquer à 100%, parce qu'à mon sens l'approche participative est suffisante. On fait participer la femme, c'est déjà important » (Entretien avec un responsable administratif et ONG de développement, 2002). Mentalités et stratégies qui alourdissent encore plus les activités des femmes, changent leur mode de vie et les maintiennent dans la même situation, si ce n'est pire. Dans le rural, par exemple, les bénéficiaires des activités génératrices de revenus reviennent aux hommes qui assurent la commercialisation faute d'accès aux femmes au marché local. En plus, son temps de travail se prolonge par d'autres activités liées aux projets. De ce fait, elles se réveillent les premières et se couchent les dernières.

De plus, en invoquant cette approche, on transpose les problèmes urbains aux problèmes ruraux, parce que la stratégie est conçue dans l'urbain, alors que chaque espace a ses propres réalités ; les besoins diffèrent d'une région à l'autre et d'un individu à l'autre. Ainsi, bien qu'elle soit pertinente, les uns pensent que l'approche genre en elle-même est insuffisante pour

²⁴ Le plan d'intégration de la femme au développement est élaboré par le gouvernement d'alternance où l'approche genre était la base des quatre priorités du rapport. Ce dernier a rencontré, dès sa conception, un blocage de la part des islamistes, qui s'est manifesté par la création des associations pour lutter contre et par des propagandes à l'échelle nationale et locale pour faire échouer ce plan.

²⁵ L'allusion est faite au gouvernement d'alternance.

²⁶ Certains animateurs en développement ne sont pas convaincus de l'approche, bien qu'ils en fassent la formation. On se demande comment peut-on convaincre les gens et leur demander ce qu'on ne peut pas faire soi-même ?

changer les mentalités, s'il n'y a pas de réelle volonté politique. Ils estiment que l'approche genre « doit concerner les décideurs en premier lieu (...) et ensuite les populations locales » (Entretiens avec des ONG de développement, 2002). D'autres optent pour l'idée que l'approche genre « camoufle les vrais problèmes (...), parce que même la gent masculine souffre de ne pouvoir s'affirmer en tant qu'homme (...), cette approche ne résoudrait pas le vrai problème qui est l'homme, la femme et l'enfant » (Entretien avec un membre d'une association de développement à Marrakech, 2002). Dans ce changement, il serait opportun de prendre en compte aussi bien les ressources économiques, les lois et les institutions, sans négliger pour autant les normes et les valeurs propres à chaque société (England, 1997).

Les interactions et les réponses aux différentes stratégies et politiques établies entre acteurs, déterminent le type de relations qui s'instaure entre eux. Ainsi, par des impositions, des négociations ou même par le dialogue, ils aboutissent à un consensus en prenant en compte les logiques de chacun, les intérêts et aussi les enjeux effectifs qui se cachent derrière chaque stratégie d'acteur.

6. Regards croisés entre institutions internationales et ONG de développement marocaines

Aux yeux des instances ou ONG internationales qui appuient les actions de développement, les ONG marocaines de développement et de l'environnement sont considérées comme « une forme d'organisation communautaire émergente qui reste encore floue (...). Elles manquent de maturité et ne sont pas toutes capables d'assumer positivement le rôle qui leur est alloué et donc de s'assurer une durabilité dans le temps » (PNUD, 2001). Ainsi, l'enquête menée par le PNUD auprès des institutions internationales révèle que 100 % des enquêtés internationaux au Maroc, pensent que les ONG de développement ne sont pas encore arrivées au stade de maturité (PNUD, idem). Ce qui ne permet pas encore de les qualifier de mouvement associatif solide. De la même manière, l'enquête que nous avons effectuée auprès de quelques organismes internationaux (BM, GTZ, CRS) aboutit aux mêmes résultats.

Le statut d'élite conféré aux membres de ces ONG, ne permet pas que leur discours aille au-delà de celui d'intellectuel, surtout celles qui travaillent en milieu urbain (40 % de l'échantillon). Certaines associations sont même assimilées à des personnes présentes à toutes les manifestations et à toutes les conférences. Dans le cas de l'échantillon ciblé, deux ONG seulement stipulent dans leur statut interne un à deux mandats pour le poste de président. Dans le cas des autres, le président occupe ce poste depuis la création de l'association. De ce fait, les « ONG sont hiérarchisées et stratifiées » (Entretien avec un coordonnateur européen de l'environnement,

septembre 2002) à la différence avec d'autres pays où c'est « la masse qui représente la force politique des ONG » (Entretien, 2002).

L'environnement constitue pour les ONG de développement un domaine intéressant, puisqu'il présente des préoccupations croissantes à tous les niveaux (PNUD, 2001). Dans l'échantillon ciblé, trois ONG seulement sont spécialisées dans le domaine de l'environnement. Cette spécialisation, permettra aux ONG de développement d'assurer la « fonction d'éveil et d'alerte » (PNUD, 2001) pour, d'une part, informer et sensibiliser les populations par des formations en éducation environnementale commençant du local au global et, d'autre part, pour prévoir, révéler et même agir sur tout ce qui porte ou portera atteinte à l'environnement.

Si la vision des ONG internationales en ce qui concerne les ONG de développement marocaines est encore floue, il n'en demeure pas moins que la vision de ces dernières est aussi diverse et complexe vis-à-vis des ONG internationales.

Les rapports entre les ONG internationales et locales sont, soit caractérisés par une relation inégale, soit s'orientent vers une relation d'égal à égal. Qu'ils s'établissent dans le cadre de la coopération bilatérale ou dans le cadre de relations directes entre les ONG internationales et les ONG nationales, ils aboutissent à un accord entre les différents acteurs, selon les objectifs tracés et le type de stratégie adoptée.

Dans une étude sur la coopération Nord/Sud, Al Mandjra (Professeur, Conseiller à l'UNESCO et président de l'Union internationale des études prospectives à Paris) met l'accent sur le fait que lorsque le Maroc reçoit un Dirham d'aide d'un pays du Nord par exemple, c'est qu'il aura fourni 25 Dirhams en contre partie (Entretien avec Chafiqi, août 2002). Ce qui éloigne de la vision selon laquelle la relation de coopération profite aux gens du Sud plutôt qu'à ceux du Nord même. Si par coopération on sous-entend la coopération technique visant le transfert des technologies de développement, des enjeux politiques, stratégiques et surtout économiques entrent en ligne de compte. Et ce transfert ne se fait pas sans prix.

C'est ainsi que les uns pensent que « les ONG européennes survivent grâce aux projets du Sud (...) quatre vingt dix pour cent du financement, vont aux ONG internationales et dix pour cent aux ONG locales sous prétexte qu'il y a un appui technique, ce qui correspond constamment à l'enrichissement des ONG internationales » (Entretien avec une personne ressource, 2002). D'autres avancent que les « ONG locales font la mendicité au Nord (...) ce n'est pas en montrant le degré de pauvreté qu'on peut avoir plus d'argent. Je trouve cela scandaleux » (Entretien avec Chafiqi, août 2002). Ces stratégies ne réduisent pas les écarts et les inégalités. Elles peuvent par contre, les accentuer en rendant la population encore plus dépendante qu'elle ne l'a été, par l'émergence de nouveaux besoins.

Pour certaines des personnes interviewées, il semble que les projets de développement véhiculent un modèle de développement qui peut ne pas répondre aux besoins réels de la population (Cetri, 1998, p. 28). « Elles ont le

même objectif : imposer leurs projets bien ficelés et bien finis sans prendre en compte les spécificités de la société marocaine » (Entretien avec un président d'une ONG à Marrakech, juin 2002). Elles diffusent la logique des acteurs globalisants, leur permettant de mieux se structurer et de consolider leur position. D'autres, accusent même ces ONG internationales de faire de la « sous-traitance de renseignements généraux » (Idem) à travers les informations récoltées lors des projets, au profit des pays du Nord, pour mieux renforcer le contrôle sur les pays du Sud (Cetri, Idem).

Ce qui incite à réfléchir à la relation entre ces deux acteurs, qui n'est pas basée sur des rapports égaux comme on le laisse parfois croire. La transparence et la démocratie exigées par les ONG internationales dans la gestion des relations et des projets de développement ne sont pas réciproques. Parce que la politique des ONG internationales est unilatérale. C'est ainsi que certaines personnes interviewées se posent la question quant à l'opacité des comportements qui animent quelquefois les relations entre les deux acteurs. Si transparence il y a, elle doit concerner les deux partenaires : « on ne connaît pas les objectifs réels de ces gens » (Entretien d'un président d'une ONG à Marrakech, juin 2002).

A ce niveau il serait intéressant de se demander pourquoi cette relation se maintient, malgré le climat de méfiance et le manque de confiance ? Est-ce par profit mutuel ? Est-ce par opportunisme ? Ou est-ce par besoin ?

7. Financement des actions des ONG de développement

7.1. Les limites d'action des ONG de développement, leur degré de dépendance du financement extérieur

La cotisation des adhérents ne couvre même pas les frais de fonctionnement (100 % des associations enquêtées). Aussi cette dépendance peut expliquer le manque de spécialisation dans leurs actions. Une même ONG ou association de développement et d'environnement peut traiter plusieurs sujets ou problèmes de la même manière selon une stratégie conjoncturelle. 100 % des associations de notre échantillon articulent leur travail vers les problèmes environnementaux, tels les déchets solides, la protection de la nature, la sensibilisation... et 60 % traitent les problèmes en relation avec le développement, telles les infrastructures de base, l'éducation...

L'absence de complémentarité dans les stratégies des ONG et des associations de développement constitue un obstacle majeur à leurs actions. Aussi la concurrence pour l'acquisition des financements a créé ce climat de méfiance qui caractérise les relations entre ces ONG.

La méfiance des pouvoirs publics à l'égard de tout groupement véhiculant la notion d'association, peut aussi constituer un obstacle à son fonctionnement. Selon l'enjeu et les intérêts, elle peut être « soit

artificiellement entretenue par les moyens publics, soit (...) sérieusement restreinte ou carrément supprimée» (PNUD, 2001). Dans ce cas, leur autonomie est toujours remise en cause, selon les aspirations politiques et personnelles (PNUD, idem).

Le rapprochement dans les relations entre les ONG internationales et les ONG locales pour acquérir un financement et de nouveaux savoir-faire, ne se fait pas non plus sans conditions ni exigences. Aussi l'effort de développement incite ces associations ou ONG de développement à s'éloigner du militantisme volontaire vers plus de professionnalisme. Cette fonction constitue une limite importante, faisant défaut à plusieurs ONG de développement. Le professionnalisme pourrait les éloigner de l'esprit associatif qui est le volontariat, en raison notamment des exigences administratives et bureaucratiques et les expertises financières. Par ailleurs, le professionnalisme exige la spécialisation et par-là même ouvre des opportunités d'emploi intéressant les diplômés chômeurs.

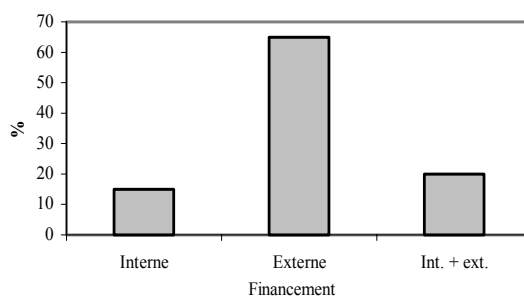
Cependant, la limite de leur capacité de gestion et de financement ou même l'opportunisme de certaines ONG ou associations de développement font qu'au lieu d'être « pourvoyeuses d'emplois » (Cetri, idem), elles s'orientent vers des pratiques d'exploitation des diplômés chômeurs en leur octroyant des salaires dérisoires ou même sans leur accorder de salaire du tout.²⁷

Leur dépendance financière aux bailleurs de fonds oriente leurs objectifs et peut exiger de changer leurs stratégies.²⁸ Selon le degré de dépendance au financement extérieur, trois catégories d'associations et d'ONG de développement ont été identifiées lors des enquêtes effectuées pour cette étude :

²⁷ Le programme national d'insertion jeune, pour la remise à niveau des diplômés et leur insertion dans le marché du travail, a profité beaucoup plus à certaines associations. En effet, la formule consiste à ce que l'intéressé remplisse un formulaire de la part de l'entreprise ou l'association et de la délégation de travail afin qu'il bénéficie d'une formation et d'une bourse dont une moitié doit être octroyée par l'Etat et l'autre moitié doit être versée par l'entreprise ou l'association. En réalité, l'association ne verse pas sa contribution à l'intéressé. Parfois, elle ne remplit même pas ses engagements et exploite le diplômé sous prétexte qu'il va acquérir une expérience. De plus, il peut être embauché mais de manière informelle et percevoir un salaire dérisoire au dessous du SMIG.

²⁸ Lors de l'enquête pour la réalisation de cette étude, presque toutes les ONG et associations de développement orientent leurs actions dans les actions qui concernent l'Eco tourisme ou la biodiversité sur la demande des bailleurs de fonds.

**Degré de dépendance des ONGs au financement
extérieur selon l'échantillon enquêté
(17 associations)**



D'après l'enquête, 65 % des associations de développement de l'échantillon sont dépendantes du financement extérieur, contre seulement 15 % qui s'appuient exclusivement sur un financement local et 20 % qui occupent une position intermédiaire.

Etant donné cette dépendance, certains projets, pour lesquels un suivi n'a pu être assuré, prennent fin avec l'arrêt du financement, bien qu'ils soient intéressants et innovants. Le projet pilote SMEERE²⁹ en est l'exemple.

Ce modèle pédagogique à l'éducation environnementale a été réalisé en 1998, en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale (MEN), le Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER) à Marrakech, la Fondation Marrakech 21(FM21) et la Coopération technique allemande (GTZ). Ce projet vise à l'éducation environnementale dans le but de changer certaines attitudes et comportements. Les objectifs à cet effet, concernent la prise de conscience des dangers du déboisement par l'utilisation excessive du bois de feu et la participation à l'effort de préservation de l'environnement par une orientation de l'action vers les énergies renouvelables.

Pour ce faire, le projet vise la sensibilisation des maîtres (50 enseignants) et des élèves à la problématique liée aux énergies renouvelables et à l'environnement. Le modèle pédagogique a trois priorités : le choix du niveau des élèves concernés par le projet, les objectifs cognitifs, les comportements visés et, enfin, la nature des activités à proposer comme alternative (Bouab et Chafiqi, 1998). La première priorité concerne le choix du niveau des élèves par rapport au type de formation et la détermination de leur niveau de connaissances, afin d'établir un schéma de

²⁹ Ce projet a eu le prix Hassan II en 1999, pour une action de sensibilisation. Le but est de sensibiliser la population locale à travers les enfants et les maîtres d'écoles et aussi, par la mise en place d'un outil pédagogique pour l'éducation environnementale, sous forme d'ouvrage pour les enseignants. Sur le terrain, ce projet se propose d'amener les enfants à réfléchir et travailler sur des problèmes qui concernent leurs régions ou leurs localités et de trouver des solutions à ces problèmes.

composantes environnementales à enseigner (Bouab et Chafiqi, 1998). La deuxième est liée au *développement cognitif* des enfants des niveaux scolaires choisis (Idem).

Comme démarches, le projet se propose de viser les élèves et les maîtres d'écoles pour tester une combinaison de la « pédagogie de résolution de problème », basée sur une *démarche d'investigation, structuration* (Idem). La première démarche s'intéresse aux élèves dans leur entourage proche et leur vie quotidienne. Elle est faite individuellement ou en groupe. La deuxième est guidée par les enseignants et appuyée par le comité de pilotage du projet. Les objectifs de ces démarches suggèrent d'impliquer les élèves dans la prise de décision ; d'utiliser leur milieu naturel et les pratiques sociales comme cibles pour l'analyse ; de favoriser une approche interdisciplinaire ; de promouvoir une démarche de résolution de problèmes ; d'initier au montage de projets ; de personnaliser l'évaluation des apprentissages, les vulgariser, de valoriser les élèves et les amener à se valoriser (Idem).

Vingt et une écoles ont été impliquées dans ce programme. Elles sont situées en milieu rural, les montagnes et les plaines semi-désertiques de la région de Marrakech. Le programme visait 540 élèves des classes de 5^e et 6^e année fondamentale, âgés de 12 à 14 ans. La durée du projet était de 8 semaines à raison d'une demi journée par semaine, pour assurer les activités prévues. Néanmoins, il n'a duré qu'une année, phase prévue pour le financement du projet. « Une fois la GTZ est partie, on a plus eu d'interlocuteur valable au niveau du CDER, le projet ne les intéresse plus, bien qu'il soit l'une des opérations les plus réussies » (Entretien avec Chafiqi, juin 2002). Par la suite il n'y a pas eu de suivi, bien que les populations locales d'autres villages en aient manifesté le besoin. « L'engouement des enseignants parce qu'il y a un manque. Le problème c'est la durabilité du projet à moindre coût. On a espéré que le CDER intègre dans son financement une partie pour la sensibilisation. Mais rien n'a été fait. Le projet ne les intéresse plus (...) » (Idem).

La dépendance au financement extérieur fait obstacle à la continuité des activités, même quand elles sont réussies. Ces rares exceptions confirment le manque de créativité et d'innovation qui caractérisent la majorité d'entre elles. On remarque les mêmes discours uniformes et les mêmes pratiques standard chez tous les acteurs, selon une politique transcendante et ascendante du global au local, jusqu'à l'échelle du microespace. L'autocritique et l'évaluation des politiques et des stratégies de développement ne sont pas prises en compte. Par contre, leurs critiques visent plutôt les stratégies des autres acteurs, ce qui constitue un handicap à leur évolution, à leur émancipation et à la pérennisation de leurs actions.

7. 2. Pérennisation des actions des ONG de développement

En plus des contraintes mises en exergue précédemment, d'autres peuvent être un obstacle à la pérennisation des actions des ONG ou associations. L'absence de jurisprudence ne permet pas aux associations

d'acquérir des attributs pour le statut « d'association entreprise ». En dépit de l'acquisition de la personnalité juridique, l'absence de jurisprudence de celle-ci en limite la portée. (PNUD, 2001). C'est aux associations de chercher le financement dont elles ont besoin, qu'il soit interne ou externe. Elles peuvent aussi tenter d'interpréter le droit associatif marocain, -ce qui n'est pas toujours évident- pour réaliser leurs objectifs. Ce qui peut donner lieu à diverses interprétations et bloquant des opportunités d'autofinancement.

Dans l'interprétation de la jurisprudence, les attributions de la loi de 1958 statuant sur les associations, les limitent et ne leur permettent pas d'avoir le statut « d'association entreprise ». Une minorité seulement a pu acquérir le label d'association d'utilité publique dite de « grande personnalité » (10 % de l'échantillon). Cette possibilité permet l'autofinancement de leurs actions et leur pérennisation. Par contre, une majorité d'associations dite de « petite personnalité » (90 % des associations enquêtées) ne bénéficie pas du label d'utilité publique.

Au niveau local, comme on l'a vu précédemment, la solidarité communautaire, bien qu'elle soit limitée seulement dans certaines régions, est la règle de base à toute participation de la part des acteurs populaires, et de certaines associations de développement local, pour les projets communautaires. C'est d'ailleurs, sur cette base, que les autorités locales et certaines ONG internationales essaient de la réanimer dans certaines localités, espérant ainsi garantir la pérennisation et l'autofinancement des projets de développement, surtout au niveau rural.

Deux phrases résument à cet effet, la situation du financement des actions des ONG : « si le financement extérieur s'arrête, on ne trouvera même pas de quoi payer la permanente et on sera obligé de la congédier » (Entretien avec un directeur d'une ONG de développement à Ouarzazate, juillet 2002) ou alors « on n'a pas besoin de leurs financements, s'ils veulent arrêter, qu'ils le fassent » (Entretien avec un président d'une association et membre d'une coopérative à Ouarzazate, juillet 2002). On se rend compte de l'ambiguïté et de la complexité du problème des ONG et des associations pour ce qui est de la pérennisation de leurs actions et de leur autofinancement.

Conscientes de leur dépendance du financement externe, et des contraintes qu'elles subissent, la réflexion de certaines ONG s'est focalisée sur le moyen d'assurer cet autofinancement. Certaines ONG de développement et de l'environnement pensent qu'une formation appropriée et adéquate, constitue le moyen le plus sûr pour assurer la pérennisation des actions et l'autofinancement, surtout en ce qui concerne les problèmes environnementaux qui sont encore ambigus et méconnus de la plupart des populations et même des ONG ou des associations.

On propose que la formation se fasse même si elle ne répond pas à un besoin, parce que « même si la population concernée n'exprime pas le besoin, cela ne veut pas dire qu'elle est qualifiée » (Entretien avec présidents et des personnes ressources, 2002) pour assurer telle ou telle tâche. Des

personnes sont convaincues qu'elle « assure la pérennisation des ressources humaines » (Idem). De plus, l'expérience a montré, d'après les membres des ONG de développement et des personnes ressources que des gens « pensaient qu'ils n'ont pas besoin de formation, et après l'avoir faite, ils se sont rendus compte de leurs lacunes ». A cet effet, ils proposent comme solution la formation et l'éducation. En ce qui concerne l'environnement, d'autres insistent sur l'éducation : « l'éducation est le meilleur garant à la sensibilisation à la problématique de l'environnement » (Idem). Pour ce faire, des partenariats se créent de plus en plus entre le Ministère de l'éducation nationale, les communes, les collectivités locales et les ONG de développement et de l'environnement pour ce qui concerne des projets de liés à l'environnement, notamment l'éducation environnementale. Les collectivités locales³⁰ et les communes assureront des subventions pour les ONG de développement et de l'environnement.

En terme de rentabilité, pour leur autofinancement, des ONG de développement ont créé des activités génératrices de revenu. Ainsi, 70 % de l'échantillon ont des activités génératrices de revenu pour assurer leur survie contre les 30 % restantes qui réfléchissent à créer une activité. Pour assurer leur fonctionnement, « on dit actuellement aux associations de faire des projets générateurs de revenus (...) économiques pour aider le social » (Entretien avec un responsable administratif à la province de Haouz, juillet 2002). Le passage du volontariat au professionnalisme nécessite de créer « des projets économiques pour l'association, pour son fonctionnement et pouvoir générer aussi l'emploi » (Idem). Ainsi, le projet de gestion d'eau potable au niveau des douars a permis de créer d'autres activités en parallèle qui consistent, par exemple, à « payer le préscolaire, le fkih de l'école coranique et même une bibliothécaire » (Idem).

Des associations ont créé des coopératives (12 % seulement de l'échantillon de Marrakech et de Ouarzazate). Leur but est de donner « un cadre adéquat à des activités génératrices de revenu » (Entretien avec un responsable de l'autorité à la province de Ouarzazate, Juillet 2002). D'autres, s'orientent vers des projets tels les magasins d'artisanat (surtout dans les zones touristiques) qui dans certains cas peuvent assurer jusque « 30 % du coût de fonctionnement de l'association » (Idem). Des membres de certaines coopératives créent des associations pour pouvoir financer les projets de la coopérative et permettre leur pérennisation. L'association Tiraz constitue le seul exemple de ce type rencontré dans la région de Ouarzazate.

L'association Tiraz pour le développement est créée en 1998 à l'initiative de la population locale de Zaouïa Sidi Ahmed, Commune Ait Zineb, province de Ouarzazate. C'est une population issue des Mrabtines, constituée de 30 ménages. Son but majeur est la gestion des affaires du

³⁰ De nouvelles lois viennent d'être votées en ce qui concerne les collectivités locales pour les doter de plus d'autonomie par rapport à leurs attributions et par rapport à la gestion de leur budget.

douar et son développement. Parmi ses objectifs, la gestion du réseau d'eau potable, celui de l'irrigation et leur maintenance et la sauvegarde de l'environnement.

La particularité de cette association réside dans le fait qu'elle est créée pour assurer le financement des activités de la coopérative du même douar. Effectivement, avant la création de l'association, les 30 chefs de ménage constituant le douar participent à la création d'une coopérative agricole en 1997, pour 12 hectares cultivés de terre. Une cotisation de 1500 DH par ménage (150 Euros) permet d'assurer les projets agricoles du douar. Ceux-ci consistent à planter les terres en oliviers, en amandiers, en pommiers et en cultures maraîchères. A ce stade, s'est posé le problème de l'eau. En effet, avec la sécheresse qui a touché tout le territoire marocain, en particulier le sud, et avec l'éparpillement des terres, les membres remarquèrent un certain gaspillage de l'eau d'irrigation. Leur réflexion a porté sur la mise en place d'un système d'irrigation moderne, « le goutte à goutte » pour assurer l'irrigation de toutes leurs parcelles de manière rationnelle. Ils ont donc construit un château d'eau destiné à l'irrigation.

Cependant, l'installation du système d'irrigation nécessite une somme importante qui ne permet pas au membre de refaire la même procédure. Les projets agricoles ont ainsi besoin de financements importants sur une longue période pour produire un bénéfice. De plus, toute aide financière en subvention de la part de l'Etat ne peut concerner les coopératives. D'où l'idée de créer l'association, en tant qu'institution structurée, pour assurer le financement des projets de la coopérative. A travers ce moyen, l'association Tiraz, dans le cadre de la coopération bilatérale entre les ONG de développement et le Ministère du développement social, de la solidarité, de l'emploi et de la formation professionnelle, a pu financer son projet d'irrigation et assurer la continuité de la coopérative agricole.

L'implication de certaines associations et ONG dans le développement de leurs localités ou à l'échelle nationale a permis de rendre compte de leur effort.

8. De nouvelles perspectives pour les ONG

« Nous saluons le rôle efficient joué par la société civile qui s'est impliquée de manière efficiente dans la lutte contre la pauvreté, la pollution et l'analphabétisme. Ce qui nous incite à appeler les autorités publiques, les collectivités locales et l'ensemble des organismes publics et privés à établir avec cette société civile toutes les formes de partenariat et à lui fournir toutes sortes d'aides ». L'encouragement du Souverain marocain lors de son discours du trône du 30 juillet 2000 a donné un grand élan (encouragement, légitimité, participation...) aux ONG, en particulier les ONG de développement.

Ainsi, dans le contexte marocain actuel et suite aux relations entamées avec les instances internationales et aussi à la demande accrue des ONG, des modifications ont été apportées en 2002 au niveau du dahir de

1958³¹ qui régleme le statut des associations. Ce nouveau règlement permet aux associations de bénéficier de plus de liberté et de pouvoir assurer la pérennisation de leurs actions.

Avec, l'acquisition des nouveaux statuts facilitant leur passage au statut d'« association entreprise », les ONG et associations de développement peuvent faire preuve de plus d'autonomie et de créativité. Néanmoins, ce changement de loi, n'a pas permis de dépasser les difficultés qui entravent encore leur émancipation. Pour cela, les associations organisent des tables rondes et des journées de réflexions pour discuter des problèmes entravant leur action. En se basant sur des diagnostics de leur situation qu'elles essaient actuellement d'élaborer des arguments pour faire un plaidoyer auprès du gouvernement pour un nouveau changement de la loi.

Perspectives et conclusion

Au terme de cette étude qui n'est que l'amorce d'une réflexion en cours de construction, on remarque qu'un consensus s'est construit entre les différents acteurs aussi bien locaux qu'internationaux, pour la mise en place de nouvelles structures et pour une autre forme d'organisation des rapports sociaux. Autour de ce débat, l'acteur populaire, étant dans une position inconfortable, est obligé de prendre en compte plusieurs formes de stratégies et de choisir, si choix il y a, entre « l'asservissement des sociétés » (Castells, 1998, p.90) la résistance à cette transformation de son univers et de son espace et l'invasion par la nouvelle technologie.

D'ores et déjà, la volonté de changement vers une meilleure qualité de vie traverse l'esprit de la plupart des acteurs marocains. Il reste à définir les stratégies de ce changement, par rapport à qui, à quoi et dans quel but ? Quels en sont les enjeux ? Quel modèle doit-on adopter ? Est-ce le modèle qui favorise l'économie au profit du social ? Est-ce l'inverse ou tout simplement un modèle qui ne s'oriente ni vers l'un, ni vers l'autre mais plutôt vers un développement spécifique à la société marocaine ?

Les orientations politiques actuelles et l'ouverture sur le dialogue ont donné la possibilité aux différents acteurs et, en particulier, aux ONG de développement, par leur maturité, de se positionner et d'être des interlocuteurs face aux acteurs au pouvoir. Ce qui permet l'émergence de nouveaux mouvements avec l'apparition de nouveaux problèmes.

En outre, les ONG de développement acquièrent de plus en plus de place et d'importance, non seulement par rapport aux acteurs internationaux, mais aussi, par rapport aux acteurs au pouvoir et aux acteurs populaires, selon les intérêts et les enjeux de chacun. Néanmoins, si le pouvoir, selon certaines

³¹ ROYAUME DU MAROC, Rapport de la commission de la justice, de la législation et des droits de l'homme concernant le projet de loi numéro 75.00, modifiant et comprenant le dahir chérifien numéro 1.58.376 du 15 Novembre 1958, concernant la réglementation des associations, Service de publication et de diffusion du conseil des représentants, Session extraordinaire, Mars 2002.

considérations précitées auparavant, a laissé plus de place aux ONG de développement et de nouvelles orientations, les relations entre les deux acteurs doivent être précisées et méritent d'être clarifiées. Il serait intéressant de redéfinir ces relations et de déterminer le champ d'action de chacun, parce que, même si le développement est l'affaire de la société et de l'Etat, il convient de ne pas oublier le rôle important de celui-ci en tant que garant et régulateur assurant l'équilibre pour tout développement préconisé par et pour tous les acteurs de la société.

Aussi, serait-il important de se rappeler que les stratégies que préconisent les ONG de développement ne sont en fait que ponctuelles et provisoires, relevant du court terme. Par contre un processus de développement quel qu'il soit, nécessite une vision globale du long terme pour la mise en place des structures efficaces assurant sa construction et sa longévité. Ce qui relève du rôle de l'Etat en tant qu'acteur de développement et non des ONG de développement. Celles-ci, en sont encore au stade de construction d'une identité qui, selon les rapports de forces, peut être *défensive* ou se transformer en *une force de pression* et s'orienter dans la logique des acteurs dominants qui essaient de transformer la société en fonction de leurs valeurs et de leurs intérêts (Castells, 1998).

Vu la complexité et l'énormité des problèmes environnementaux en particulier, les capacités et les limites des ONG à les gérer, il serait illusoire de compter sur les seules initiatives des ONG de développement qui suite à la crise socio-économique, et faute d'alternatives proposées par l'Etat, étaient obligées de se substituer momentanément à lui, dans ses fonctions, « Cela pose cependant un problème politique. Ce travail que font les associations c'est le boulot de l'Etat, de la commune, mais je ne vais pas laisser mon douar mourir en attendant de la commune un projet d'appui pour dans dix ans. Mais, tout en travaillant avec les gens, il faut bien leur expliquer pourquoi on se substitue à l'Etat » (Rollinde, 2002, p. 18 et 371).

Des lois et des règles environnementales et leur mise en pratique seront à même de veiller au respect et à la sauvegarde de cet environnement. Les orientations concernant les énergies renouvelables pourraient constituer un atout en tant que nouvelle source d'énergie et un moyen pour réduire les problèmes de pollution. Toutefois, ne serait-il pas opportun d'analyser la question en profondeur et dans sa globalité et de l'évaluer non seulement en termes de sauvegarde de l'environnement, mais aussi en termes de marché ? Dans ces conditions, qui profiterait le plus de ce marché et dans quel but ?

Dans ce contexte, le rôle des ONG de développement consiste, d'un côté, à faire de la sensibilisation et de l'information en plus du rôle d'éveil et d'alerte, surtout en ce qui concerne l'environnement, auprès des acteurs compétents. De l'autre, elles peuvent informer et instruire les populations locales parce que « celui qui détient l'information détient le pouvoir » (Entretien avec une personne ressource, juillet 2002). Il convient, cependant de ne pas négliger la manière d'exploiter cette information et de l'utiliser.

Bibliographie :

- ADIDI A., « Les implications environnementales de l'Aménagement du territoire, Le cas marocain », in SEDJARI A. (dir.), *Aménagement du territoire et développement durable, Quelles intermédiations ?*, L'Harmattan/Gret, Rabat, 1999, pp. 255-265.
- BEIGBEDER Y., *Le rôle international des organisations non gouvernementales*, Bruylant/L.G.D.J, Bruxelles, Paris, 1992.
- BEN ALI D., « L'Etat-Nation à l'heure des mutations politico-économiques, Ajustement économique libération politique », in Sedgari A., (dir), *Etat-Nation et prospective des territoires*, l'Harmattan/Gret, Rabat, 1996, pp. 53-78.
- BENCHIKH A., *Rapport de la mission d'évaluation finale*, Programme pilote de lutte contre la pauvreté en milieu urbain et péri-urbain, MEFPDSS/ PNUD, Rabat, 2001.
- BOUAB O. ET CHAFIQI F., « Sensibilisation des maîtres et des élèves des écoles rurales marocaines à la problématique énergie-environnement », in *XXè Journées internationales sur la communication, l'éducation et la culture scientifique et industrielle. Formation à la médiation et à l'enseignement*, Centre Jean Franco, Chamonix 23-27 Mars, Giordan A., Martinand J.-L. et Raichvarg D., Actes JIES XX, 1998, pp. 509-514.
- CETRI, *Les ONG : Instruments du néo-libéralisme ou alternatives populaires ?* L'Harmattan, Louvain-La-Neuve/Paris, 1998.
- DEBUYST F., « Acteurs, stratégies et logiques d'action », in Debuyst F., Defourny P. et Gerard H., (éd.), *Savoir et jeux d'acteurs pour des développements durables*, Academia/L'Harmattan, Louvain-La-Neuve, 2001, pp. 115-148.
- DRIDI M., *Le Maghreb et l'émigration, Assemblée générale du forum social maghrébin*, Bouznika, le 27, 28 et 29 janvier 2006.
- ENGLAND P., *Conceptualising Women's Empowerment*, Preliminary conference draft, prepared for presentation at the conference on « Female Empowerment and Demographic Process : Moving Beyond Cairo », Committee on Gender and Population of International Union for the Scientific Study of Population, Lund, Sweden, April 21-24, 1997.
- ESPACE ASSOCIATIF, FRIEDRICH EBERT STIFTUNG, « Débat », in *Relation du mouvement associatif aux acteurs politiques et socio-économiques*, Rabat, 2002, pp. 39-42.
- GIDDENS A., *Modernity and Self-Identity*, Polity Press, London, 1991.
- GHAZALI A., *L'évolution juridique et sociale d'une association à vocation économique*, AMAPPE/FONDATION FIEDRICH EBERT, Rabat, 1992.
- GHAZALI A., « Contribution à l'analyse du phénomène associatif au Maroc, in : *Changement politique au Maghreb*, Pd., CNRS, Paris, 1991.
- KEMPF H., « L'économie à l'épreuve de l'écologie », in *Collection Enjeux*, n° 4, Hatier, Paris, 1991.
- LATOUCHE S., « Le développement peut-il être durable ?, in *L'Ecologiste : Défaire le développement Refaire le Monde*, 16^e salon-rencontres de l'écologie et des alternatives, 22, 23, 24, février 2002, Numéro spécial, Volume 2, n°6, Hiver 2001.

- MERNISSI F., *ONG rurales du Haut – Atlas, Les Ait Débrouille*, Contribution au World Bank Mediterrean Development Forum, Marrakech, 12-17 Mai, 1997, Editions Le fenec, 1998.
- MERNISSI F., *The case of the Ait Iktel Village Association*, <http://www.worldbank.org/wbi/mdf/mdf1/socicap.htm>, 25/09/2002.
- MORMONT M., « Gouverner l'environnement ? », in Debuyst F., Defourny P. et Gerard H., (éd.), *Savoir et jeux d'acteurs pour des développements durables*, Académia/L'Harmattan, Louvain-La-Neuve, 2001, pp. 221-236.
- PEREIRA LEITE S., *IMF-NGOs Dialogue: A Search For Development Partners*. September, 2001. www.imf.org, 24/10/02.
- PNUD, *Diagnostic des ONG de développement et de l'environnement au Maroc*, Rabat, 2001. www.pnud.org, 20/09/2002.
- ROYAUME DU MAROC, BANQUE MONDIALE, *Stratégie de coopération 2001-2004*, Département Maghreb, Région Moyen Orient et Afrique du Nord, Mai 2001.
- ROYAUME DU MAROC, Rapport de la commission de la justice, de la législation et des droits de l'homme concernant le projet de loi numéro 75.00, modifiant et comprenant le dahir chérifien numéro 1.58.376 du 15 Novembre 1958, concernant la réglementation des associations, Service de publication et de diffusion du conseil des représentants, Session extraordinaire, Mars 2002.
- ROLLINDE M., *Le mouvement marocain des droits de l'Homme, Entre consensus national et engagement citoyen*, Karthala/Institut Maghreb-Europe, Paris, 2002.
- SIDI HIDA B., « Les coopératives féminines et le développement, Impact et stratégie, Cas du Maroc », in *Population, genre et lutte contre la pauvreté*. Vol 3, INSEA/FNUAP, Rabat, 2000.
- SIDI HIDA L. M., *Le travail associatif pour personnes handicapées à Rabat*, Thèse de troisième cycle en droit public, Université Mohammed V, Rabat, 1997. (En arabe).
- SINGLETON M., « De l'espace local à l'espace mondial : Changer d'échelle ou changement d'essence ? » in Giesen K.-G., (éd.), *L'éthique de l'espace politique mondial : métissages disciplinaires*, Bruylant, Bruxelles, 1997, pp.117-130.
- SINGLETON M., « PROJET ET projets », in *Cahiers du Cidep*, N°7, Académia/L'Harmattan, Louvain-La-Neuve, 1990.
- USAID, Democratic Institutions Support Project, An assessment of Moroccan Civil Society and its Enabling Environment, Rabat, Sep. 1995.